

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2014

Le projet de procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2014, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Comité Syndical du 11 mars 2015

Projet de procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 11 décembre 2014 à 14h dans les locaux du Conseil régional du Centre à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2014**
2. **Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et de Villerest**
3. **Déploiement de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**
4. **Restitution des résultats de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents**
5. **Rapport d'exécution de la convention de mandat avec la Région Centre pour le suivi du programme « lit et levées »**
6. **Point d'information sur l'action d'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues et éléments d'appréciation sur le projet de décret « digue »**
7. **Point d'information sur la mise en œuvre des préconisations de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, ainsi que sur l'avancement de l'étude des vals du Giennois, intégrant la proposition d'intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise**
8. **Participation au copilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de la Loire**
9. **Restitution en langue anglaise d'éléments d'information sur les travaux au titre de la plateforme Recherche/Données/information du plan Loire III**
10. **Sécurisation de l'hébergement et de la maintenance du plateau collaboratif d'échange (PCE) du plan Loire III**
11. **Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à ENVIROPEA**
12. **Attribution de subventions « Patrimoine »**
13. **Attribution de subventions « Classes Loire »**
14. **Premier bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement**
15. **Affectation de crédits de report**

16. **Décision modificative n°3 pour l'exercice 2014**
17. **Compte-rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 3 novembre 2014**
18. **Approbation des budgets principal et annexe 2015**
19. **Délégation au Président pour les marchés publics**
20. **Programme d'action et plan de financement 2015 des SAGE portés par l'Etablissement**
21. **Portage par l'Etablissement du SAGE du Haut Allier en phase de mise en œuvre**
22. **Portage par l'Etablissement du contrat territorial Val d'Allier en phase de mise en œuvre**
23. **Etat d'avancement de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur l'axe Loire dans le département du Maine-et-Loire et accord de principe pour le portage d'une étude de restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher dans les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher**
24. **Point d'information sur les échanges relatifs au portage du SAGE estuaire et du SAGE Authion**
25. **Gestion du patrimoine foncier sur le site du Veurdre**
26. **Gestion du personnel**
27. **Point d'information sur la demande de retrait de l'Etablissement du Département du Loiret**
28. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Gilles DEGUET Centre
M. Jean-Pierre LE SCORNET Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

M. Paul BERNARD Cher
M. Jean-Pierre DRIEUX Haute-Vienne
M. Jean-Marie JANSSENS représenté par M. Gilles CLEMENT Loir-et-Cher
M. Alain KERBRIAND-POSTIC Indre-et-Loire
M. Gérard MALBO Loiret
M. Bernard PALPACUER Lozère
M. Michel POINSARD Nièvre

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Jean-François BARNIER Saint-Etienne Métropole
M. Daniel FRECHET Roannais Agglomération
M. Serge GROUARD représenté par MME Stéphanie ANTON Orléans
M. Yves MASSOT Tours
MME Sophie TUBIANA représentée par M. Grégory PIERRE Saumur Loire Développement

S.I.C.A.L.A.

M. Vincent ALDEBERT Loir-et-Cher
M. Georges ASSEZAT représenté par M. Gérard BONJEAN Haute-Loire
M. Christian BARLE Nièvre
M. Jean-Pierre REZE représenté par M. Jean-Paul LEROUX Indre-et-Loire
MME Marie-Annick VITTAZ Anjou Atlantique

Délégations de vote

M. Sébastien CARTIER (Bourges) à MME Stéphanie ANTON
M. André CHAPAVEIRE (Conseil régional d'Auvergne) à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX (Conseil général du Maine-et-Loire) à M. Jean-François BARNIER
M. Jean-Bernard DAMIENS (Conseil régional du Limousin) à M. Gilles DEGUET
M. Michel FAGES (Conseil général de la Haute-Vienne) à M. Jean-Pierre DRIEUX
MME Delphine FLEURY (Conseil général de la Nièvre) à M. Michel POINSARD

MME Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Gérard BONJEAN
M. Jacky GUILLON (Conseil général de la Creuse) à M. Bernard PALPACUER
M. Jean-Claude LEBLANC (Joué-lès-Tours) à M. Jean-Paul LEROUX
M. Luc-Jean-Jacques LOPEZ (Châteauroux) à M. Yves MASSOT
M. Dominique LOTTE (Conseil général de Saône-et-Loire) à M. Gérard MALBO
M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Vincent ALDEBERT
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Christian BARLE
M. Jean-Michel MARCHAND (Conseil général de Maine-et-Loire) à M. Grégory PIERRE
M. Bernard MARIOTTE (Conseil général d'Indre-et-Loire) à M. Alain KERBRIAND-POSTIC
M. François RADIGON (Conseil général de la Creuse) à M. Daniel FRECHET
MME Chantal REBOUX (Blois) à MME Marie-Annick VITTAZ
M. Daniel ROUSSAT (Conseil général de l'Allier) à M. Gilles CLEMENT
M. Bernard SAUVADE (Conseil général du Puy-de-Dôme) à M. Paul BERNARD

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE
M. Georges BOIT
M. Jean-Luc BRAULT
M. Jean CHARRIER
M. André CHASSAIGNE
M. François COINTEPAS
M. Christian COUTURIER
M. Laurent DAMOUR
MME Blandine DELAPORTE
M. Eric DOLIGE
M. Christophe DOUGE
M. Fabien GENET
M. Jean GILBERT
M. Jean-Baptiste GIORDANO
MME Karine GLOANEC MAURIN
M. Jean-Michel GUERINEAI
MME Pascale HAMEAU
M. Michel JOUBERT
MME Djamila KAOUES

M. Alain LAURENDON
M. Didier LAVILLE
M. André LEFEBVRE
M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
M. Serge LESBRE
M. Bruno LIANCE
M. Oliver LONGEON
M. André MAMESSIER
M. Louis-Francois MARTIN
M. Claude NAUD
M. Simon PLENET
M. Gilbert REVERSAT
MME Marie-Hélène RIAMON
M. Fabrice VERDIER
M. Pascal VERNISSE
M. Rémy VIROULAUD

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du président
M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et de la gestion territorialisée
M. Pierre PHILIPPE, chef de service prévention des inondations

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

14-135-CS Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2014
14-136-CS Occupation d'une parcelle de l'Etablissement par la commune de Balbigny
14-137-CS Mise à disposition du Port de BULLY au profit du Syndicat Mixte de la Retenue du Barrage de Villerest
14-138-CS Convention entre EDF et l'Etablissement pour le partage des dépenses d'investissement et des frais d'entretien courants des parties communes de l'usine hydroélectrique et du barrage de Villerest
14-139-CS Adhésion de l'Etablissement à l'association France Dignes
14-140-CS Etude des vals de Loire dans le Giennois - Intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO)

- 14-141-CS Participation au copilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de Loire
- 14-142-CS Restitution en langue anglaise d'éléments d'information sur les travaux au titre de la plateforme Recherche/Données/Inform@tion du plan Loire III
- 14-143-CS Sécurisation de l'hébergement et de la maintenance du plateau collaboratif d'échange (PCE) du plan Loire III
- 14-144-CS Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à ENVIROPEA
- 14-145-CS Attribution de financements « Rivières d'Images et fleuves de Mots » SOS Loire Vivante - ERN France
- 14-146-CS Attribution de financements « Festival de Loire 2015 » - Ville d'Orléans
- 14-147-CS Attribution de financements « Zikolak 2015 » - Association PERCURIFF
- 14-148-CS Attribution de financements « Festi'vapeur 2015 » - Association Le Chaudron
- 14-149-CS Attribution de financements « Installation d'un repère de crue » - SICALA 41
- 14-150-CS Attribution de financements « Classes Loire »
- 14-151-CS Affectation de crédits de reports
- 14-152-CS Décision modificative n°3 du budget principal 2014
- 14-153-CS Budget primitif du budget principal 2015
- 14-154-CS Budget primitif du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2015
- 14-155-CS Contributions des collectivités membres 2015 – budget principal et annexe
- 14-156-CS Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2015
- 14-157-CS Délégation permanente au Président pour les marchés publics
- 14-158-CS Programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2015
- 14-159-CS Programme d'actions SAGE Sioule 2015
- 14-160-CS Programme d'actions SAGE Yèvre-Auron 2015
- 14-161-CS Programme d'actions SAGE Loire en Rhône-Alpes 2015
- 14-162-CS Programme d'actions SAGE Loir 2015
- 14-163-CS Programme d'actions SAGE Cher amont 2015
- 14-164-CS Programme d'actions SAGE Allier aval 2015
- 14-165-CS Programme d'actions SAGE Cher aval 2015
- 14-166-CS Portage par l'Etablissement du SAGE du Haut Allier en phase de mise en œuvre
- 14-167-CS Portage par l'Etablissement du contrat territorial Val d'Allier en phase de mise en œuvre

- 14-168-CS Accord de principe pour le portage d'une étude de restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher dans les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher
- 14-169-CS Site du Veudre - Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- 14-170-CS Accroissement temporaire d'activité
- 14-171-CS Substitution d'un poste d'adjoint administratif principal de seconde classe
- 14-172-CS Prolongation du contrat du chargé de mission du SAGE Loir
- 14-173-CS Création d'un poste permanent d'ingénieur territorial
- 14-174-CS Modification du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 14-175-CS Portage par l'Etablissement du volet « pollutions diffuses » du contrat territorial Val Dhuy Loiret

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Bonjour à toutes et à tous, très heureux évidemment de vous accueillir à ce Comité Syndical, le dernier d'une année bien chargée.

Ce que je vous promets, c'est qu'on puisse faire efficace, peut-être vite mais cela dépend de vous !

En tous cas, merci. On a quasiment les conditions du quorum. Je crois que Monsieur BARLE va nous rejoindre d'ici quelques minutes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 octobre 2014

Si vous êtes d'accord et s'il n'y a pas de questions préalables, je vous propose de commencer l'ordre du jour, avec tout d'abord l'approbation du dernier procès-verbal que vous avez lu, j'imagine, toutes et tous avec beaucoup d'attention.

Est-ce qu'il est conforme aux propos que vous avez pu tenir les uns et les autres ? Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal ?

Il n'y en a pas, donc je vous demande de l'approuver.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

2. Occupation du foncier de l'Etablissement sur les sites de Naussac et Villerest

Je cède tout de suite la parole à Monsieur EUDE pour l'occupation du foncier sur les sites de Naussac et Villerest.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Demande d'occupation d'une parcelle de l'Etablissement sur le site de Villerest pour l'aménagement d'une cale de mise à l'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre des secours à la population, la commune de Balbigny souhaiterait aménager une cale de mise à l'eau au bord du fleuve Loire. Cet équipement permettrait un accès de proximité et sécurisé. Cette cale de mise à l'eau serait mise à disposition par la commune de Balbigny aux services du SDIS uniquement.

Cet aménagement serait réalisé sur la parcelle de l'Etablissement référencée n°A1271.

L'emplacement concerné, situé en dessous de la cote 325 est localisé dans la zone Natura 2000 « Gorges de la Loire Aval ».

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande, pour une durée de 3 ans, sous réserve :

- de la prise en compte des contraintes du règlement d'eau ;
- de la prise en compte des engagements de la charte Natura 2000 ;
- de l'obtention des autorisations nécessaires, en matière notamment de sécurité ;
- de la prise en compte de l'utilisation faite du viaduc des Chessieux par le Conseil Général de la Loire.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Je pense que c'est quelque chose qui ne pose pas de difficulté particulière. Avez-vous des demandes d'éclaircissements ou de précisions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Demande de mise à disposition du Port de Bully au profit du Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest

Dans le cadre de la promotion du développement local autour de la retenue du site de Villerest, le Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest souhaiterait que soit mis à sa disposition le site dénommé « Port de Bully ».

Cette mise à disposition concernerait 22 hectares. Etant précisé, d'une part, que l'emplacement concerné est situé en dessous de la cote 325 et, d'autre part, qu'il est localisé dans la zone Natura 2000 « Gorges de la Loire Aval ».

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande, pour une durée de 1 an (renouvelable par tacite reconduction), sous réserve :

- de la prise en compte des contraintes du règlement d'eau ;
- de la prise en compte des engagements de la charte NATURA 2000 ;
- de l'obtention des autorisations nécessaires, en matière notamment de sécurité ;
- de la mise en conformité du site avec toutes les obligations législatives, notamment en matière d'assainissement et d'électricité ;
- et, en contrepartie de la gratuité, de la prise en charge par le Syndicat de toutes les dépenses relatives au site qui incomberaient normalement au propriétaire, notamment en matière de fiscalité et de dépenses d'entretien et de conservation.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations ?

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Convention entre EDF et l'Etablissement pour le partage des dépenses d'investissement et des frais d'entretien courants des parties communes de l'usine hydroélectrique et du barrage de Villerest

Il s'agit de la proposition de convention entre EDF et l'Etablissement qui vise simplement le partage des dépenses d'investissement et des frais d'entretien courant des parties communes de l'usine hydroélectrique et du barrage de Villerest.

Etant rappelé que EDF était titulaire du marché d'exploitation du barrage jusqu'au 1^{er} janvier 2009, date à laquelle le nouveau titulaire retenu a été la société BRL Exploitation. EDF reste occupant des locaux en tant que concessionnaire de l'usine pour l'Etat jusqu'en 2060.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondant à ce partage des dépenses.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Sur cette ligne de frontière entre nous et EDF, y a-t-il des remarques particulières ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

3. Déploiement de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

On passe maintenant à un dossier évidemment extrêmement important qui nous tient beaucoup à cœur.

Monsieur ROSSIGNOL, vous allez nous présenter l'état d'avancement du déploiement.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Oui, merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'un point d'information concernant le déploiement de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Un numéro du magazine vidéo e-loire TV de l'EP Loire vient d'y être consacré dans l'objectif de rendre compte de l'implication des collectivités membres de l'Etablissement dans le déploiement de la démarche, également de prolonger et de poursuivre la sensibilisation des partenaires comme des acteurs socio-économiques.

Ce webzine regroupe une vingtaine de témoignages et d'interviews vidéo de chefs d'entreprises, de représentants de collectivités et de partenaires. Il est complété par 19 reportages permettant de restituer plus largement la richesse des 19 interviews réalisées.

Nous vous proposons de regarder la première séquence du magazine, d'environ 6 minutes sur un total de 23 minutes pour l'ensemble du magazine.

Séquence vidéo

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Voilà. Un petit florilège : on ne pouvait faire ça pendant 20 mn, donc on a fait une petite sélection des interventions.

Y a-t-il des remarques particulières sur cette approche ?

Il n'y en a pas. Je vous remercie.

4. Restitution des résultats de l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents

J'ai le plaisir d'accueillir Monsieur Pierre PHILIPPE, dans ses responsabilités de chef du service prévention des inondations.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Je vais vous présenter les points relatifs à la prévention des inondations.

L'initiative commune de réalisation de Plans de Continuité d'Activité (PCA) des équipements et services de collectivités du bassin de la Loire et ses affluents a été engagée par l'Établissement et a permis d'accompagner entre septembre 2012 et septembre 2014 des collectivités membres en leur apportant un appui méthodologique et technique pour l'élaboration de ces Plans de Continuité d'Activité.

C'est dans ce cadre qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée en avril 2012 pour cet accompagnement. Sur la base des collectivités concernées par le risque d'inondation à l'échelle du bassin et ses affluents, 15 d'entre elles (3 Régions, 4 Départements, 3 Agglomérations et 5 Villes) ont participé à l'Initiative PCA collectivités.

L'Établissement public Loire a par ailleurs saisi cette opportunité pour élaborer le plan de continuité d'activité pour son service des Barrages de Villerest et de Naussac (SBVN).

Dans ce cadre, le travail réalisé pour une première phase du projet a permis d'obtenir une image de l'exposition de la collectivité (service par service) et d'aider chacune de ces collectivités volontaires dans le choix du service pilote pour lequel elle a élaboré un plan de continuité d'activité dans le cadre de la 2^{ème} phase de la démarche.

Sur la base de ce travail, les collectivités ont pu établir leur stratégie de continuité de service et mettre en place les outils pour sa mise en œuvre.

A titre indicatif, dans la note sont présentés les différents services accompagnés, notamment les services de collecte de déchets, par exemple, de police municipale, de direction des routes, d'actions sociales, de direction informatique, etc.

Il convient donc de faire vivre ces plans et d'en assurer des mises à jour régulières pour qu'ils soient efficaces, notamment par le test et l'amélioration par la réalisation d'exercices.

C'est dans ce cadre que des exercices PCA ont été organisés cet automne, pour vérifier la capacité à déployer le dispositif, ainsi que de prendre conscience, le cas échéant, des difficultés occasionnées par les modalités de ce déploiement, afin de les résoudre.

Une première plaquette d'information (Actu PCA) avait été conçue pour sensibiliser les acteurs du bassin. Une nouvelle Actu PCA, ciblée cette fois sur la restitution des résultats, a été finalisée dernièrement et va être diffusée dans les jours qui viennent.

C'est le document qui vous a été distribué.

A noter par ailleurs que le projet fera l'objet d'une présentation dans le cadre du colloque « *Gestion des risques d'inondation : méthodes et outils pour une approche partenariale* » co-organisé par la Société Hydrotechnique de France et l'Association Française des EPTB, en mai prochain.

Enfin, en termes de perspectives, il est précisé que cette initiative commune et mutualisée pourrait constituer une base de travail fiable dans le cas où ce type d'opération serait reconduit, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Inondation ».

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Il s'agit d'une information donc il n'y a pas de délibération.

5. Rapport d'exécution de la convention de mandat avec la Région Centre pour le suivi du programme « lit et levées »

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Dans le cadre de deux conventions signées en février 2008, la Région Centre a notamment confié à l'Etablissement public Loire le suivi de la programmation et de l'exécution, au plan administratif, technique et financier, du programme de restauration du lit et de renforcement des levées domaniales de la Loire en région Centre mis en œuvre par les services de l'Etat dans le cadre du plan Loire III.

Ce travail a été assuré jusqu'à fin 2011 dans le cadre de l'action de coordination technique pour la réduction du risque d'inondation en Loire moyenne, engagée par l'Etablissement en 2008. Il fait l'objet depuis 2012 d'une mission spécifique.

En se basant sur le programme prévisionnel initial de 31,7M€ proposé par l'Etat au démarrage du plan Loire III, la Région Centre a prévu une participation à ce programme à hauteur de 11 M€.

Les dernières opérations de ce programme ont été validées lors du comité de programmation du plan Loire d'octobre 2014. Au total, 68 opérations ont ainsi été programmées à ce titre sur la période 2007-2014, pour un montant global réajusté de près de 36,53 millions d'euros : 43 opérations de renforcement des digues domaniales (études ou travaux), 22 opérations de restauration du lit de la Loire (études ou travaux) et 3 études de vals dont 2 portées par l'Etablissement.

Dans ce cadre, l'Etablissement gère notamment les conventions et avenants passés avec l'Etat pour chacune de ces opérations, ainsi que les versements des fonds de concours prévus en fonction de l'avancement effectif et de l'évolutions de ces dernières.

Aujourd'hui, on constate que 30 opérations sont soldées et que l'achèvement et le solde des dernières opérations de ce programme devraient intervenir d'ici 2017.

Ces programmations correspondent à un montant total d'engagement de fonds de concours de près de 10.17 millions d'euros gérés pour le compte de la Région Centre.

Un rapport d'exécution complet relatif au suivi et à la gestion du programme 2007-2014 a été réalisé. Il conclut notamment que la mise en œuvre des opérations fait apparaître un net glissement de la programmation prévue à l'origine du plan Loire III, avec le report d'opération d'une année sur l'autre qui conduit à un étalement plus important du programme et à la révision des montants de programmation annuels.

Ce document a vocation à être remis à la Région Centre dans le cadre de la convention de mandat qu'elle a passé avec l'Etablissement.

Pour le cadre financier, on notera que depuis 2011, il est proposé de labelliser des opérations de renforcement des levées domaniales du plan Loire, au titre du Plan de Submersions Rapides. Ce plan prévoit notamment une mobilisation du FPRNM (Fonds Barnier). Ce dispositif qui allège plus significativement le taux de participation des collectivités, permet en outre à l'Etat de proposer plus d'opérations à réaliser d'ici la fin du Plan Loire III tout en compensant un manque de crédits budgétaires.

A signaler également que les deux opérations d'étude de vals portées par l'EP Loire (« Etude Cher-Nièvre » et « Etude du Giennois ») ont bénéficié d'un cofinancement du FEDER à hauteur de 40%, soit 400 K€.

Pour ce qui est des conclusions, on notera qu'en cette fin d'exercice, ce volume de programmation peut être considéré comme satisfaisant, bien que subsistent encore de nombreux ajustements

dans la réalisation des opérations qui concernent non plus uniquement le montant ou le délai de réalisation mais, fait nouveau depuis 2012, l'objet et la nature des opérations proposés pour modification (élargissement d'opération d'études à des travaux de restauration du lit notamment).

L'analyse des programmations annuelles montre un avancement d'ensemble globalement correct pour chacune d'entre-elles. On observe cependant à l'intérieur de ces programmations des disparités importantes dans la réalisation des opérations, certaines étant achevées relativement rapidement, d'autres rencontrant des difficultés ou ayant à peine démarré (études de restauration du lit ou création de chemins de services notamment), avec l'apparition depuis 2014 d'un risque de clôtures comptables pour les opérations en stagnation.

On constate par ailleurs que des opérations ont été reportées parfois à plusieurs reprises et que de nouvelles opérations non prévues initialement ont été proposées en remplacement. A noter en particulier la non programmation de 3 études de vals (37, 41) parmi les 6 initialement prévues.

On peut également noter des disparités dans la programmation et la réalisation des opérations d'un département à l'autre. Fin 2014, le taux de programmation par rapport au montant des opérations prévues dans la convention d'application du CPIER est seulement de 61% dans le Loir-et-Cher, mais de 98% dans le Cher, 127% en Indre-et-Loire et 138% dans le Loiret. Au 31/12/2013, le taux de réalisation des opérations par rapport aux montants programmés est de 49% dans le Loir-et-Cher, 55% dans le Cher, 56% en Indre-et-Loire, et 59% dans le Loiret.

Malgré une programmation financière plutôt satisfaisante, on note donc un certain retard dans la réalisation globale. Au plan qualitatif, les résultats des premières études de dangers des levées domaniales réalisées par ailleurs depuis 2012 font apparaître que ces ouvrages disposent de niveaux de sureté relativement bas, inférieurs à leur niveau de protection (crête de digue), ce qui pourrait être considéré comme révélant un décalage entre les défis à relever et les moyens mobilisés.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. C'est une information qui peut-être évoque chez vous quelques sujets en particulier. Donc, on ouvre le débat, s'il y a des volontés d'intervention.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président. Tout d'abord pour rappeler que l'exécution de ces travaux n'est en fait que l'exécution des consignes qui émanaient de l'étude de l'équipe pluridisciplinaire. Et je crois que le plan Loire s'en est fait l'écho et c'est, disons, l'exécution à peu près stricto sensu. J'espère que toutes les levées, qui menaçaient de tomber en ruine et qui étaient l'urgence, ont été restaurées en Loire moyenne.

Cependant, aujourd'hui, dans ces propos je n'entends parler que de digues domaniales. Je reviens au créneau parce qu'il n'y a pas que des digues domaniales. Il y en a bien d'autres et qui protègent des gens qui ont fait déjà l'effort de les construire, de se les construire, pour se protéger, et je pense qu'ils mériteraient aussi d'être aidés. Alors je pose encore une question, toujours la même, récurrente – je martèle, n'est-ce pas ? : est-ce que les fonds FEDER pourraient venir au secours de syndicats de communes, comme le nôtre – et je pense à tous les SICALA –, qui sont confrontés à ces problèmes de digues non domaniales mais qui mériteraient d'être restaurées ?

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur BARLE. C'est un sujet qui sera souligné au point 6, je crois, donc on aura l'occasion de revenir sur les digues.

Là le sujet concerne le mandat d'exécution sur la Région Centre.

Sur ce sujet-là précisément, y a-t-il d'autres remarques particulières ?

Je vous remercie et vous propose d'évoquer maintenant le point qui concerne le projet de décret « digues » justement, pour lesquelles on vous propose de faire un point d'information.

6. Point d'information sur l'action d'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues et éléments d'appréciation sur le projet de décret « digues »

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci. Justement, c'est une très bonne transition puisque nous allons parler des propriétaires et gestionnaires de digues autres que l'Etat sur le bassin de la Loire.

Comme vous le savez, l'Etablissement a engagé en 2012 sur le bassin de la Loire et ses affluents une action d'appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues qui le souhaiteraient, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages de protection contre les inondations. Cette action qui s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques, comporte plusieurs volets.

Elle a été poursuivie en 2014 avec notamment :

- l'actualisation et la consolidation de la base de données sur les ouvrages ;
- la réalisation et la diffusion d'un rapport consolidé d'inventaire des ouvrages de protection gérés par des collectivités, rapport qui est en ligne sur le site du plan Loire ;
- le renforcement de l'action d'information et de sensibilisation des propriétaires ou gestionnaires sur l'ensemble du bassin par :
 - une prise de contact direct avec les services concernés des collectivités identifiées,
 - la réalisation et la diffusion d'un document d'information, donc un « Actu'Digues » qui a été publié en juillet ;
 - la mise à jour régulière de l'espace dédié à l'espace Internet ;
 - la participation à l'organisation de la 7^{ème} réunion de la plateforme « Prévention des inondations » du plan Loire sur ce thème, en juillet dernier ;
- et puis, enfin, la partie la plus importante : l'engagement d'un appui technique auprès de 17 collectivités réparties sur 8 départements et sur 5 régions du bassin de la Loire et ses affluents (13 villes, 2 départements et 2 syndicats de protection de levées).

Concernant le bilan actualisé sur le bassin, justement :

Il a recensé 180 km de digues de protection gérées par les collectivités sur le bassin et une cinquantaine de propriétaires et gestionnaires de ces ouvrages. Une douzaine d'autres sont potentiellement concernés par cette problématique mais dont les ouvrages n'ont pas encore été recensés.

Concernant les ouvrages classés, au titre du décret :

A ce jour 70% du linéaire ont été classés. Par contre, on note un certain retard dans la mise en œuvre de la réglementation, notamment par rapport aux études de dangers, réalisées ou en cours, qui le sont seulement pour un taux de 33% sur le bassin.

On notera également la transmission des informations compilées par l'Etablissement à la DREAL Centre/Service de bassin Loire-Bretagne, suite à sa demande, dans le cadre d'un travail recensement des digues du bassin de la Loire.

Perspectives de développement de la mission :

La mise en œuvre de la réglementation issue notamment du décret du 11 décembre 2007 peut être considérée comme relativement lourde, en particulier pour les plus petites structures, surtout en cas de nécessité de travaux de confortements des ouvrages.

Il apparaît ainsi globalement que les collectivités gestionnaires sont très intéressées par un appui technique relatif à la sécurisation de leurs ouvrages.

Par ailleurs, le besoin d'appui pourrait être amené à s'amplifier dans un avenir proche, compte tenu à la fois du contexte et de l'évolution de la réglementation. En effet, un projet de décret « Dignes » ouvre la voie à des modifications de contenu et de fréquence des obligations réglementaires des gestionnaires. Suite à sa parution envisagée début 2015, un travail important d'information devra alors être entrepris auprès des collectivités concernées. Enfin, l'application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, avec l'émergence de la nouvelle compétence GEMAPI devrait renforcer cette évolution.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé l'adhésion de l'Etablissement au réseau national de gestionnaires d'ouvrages de protection contre les inondations « France Dignes », pour un montant n'excédant pas 2000 €, afin d'en faire bénéficier les collectivités ayant recours à l'Etablissement.

Ceci fait l'objet d'une délibération

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur PHILIPPE pour ce point d'information qui résume l'intervention de l'Etablissement public Loire en appui aux collectivités qui le demandent. On voit que cela se passe plutôt bien, si j'ai bien compris, et que l'appui est plutôt apprécié.

Ce n'est pas une réponse directe à votre question, Monsieur BARLE, qui était relative au financement, mais qui ne dépend pas de l'action d'appui portée par l'Etablissement. Sur ces questions du financement, je ne suis pas aujourd'hui en capacité de pouvoir apporter des réponses.

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

Monsieur le Président, si vous permettez, en l'absence de Karine GLOANEC-MAURIN, peut-être un élément de réponse sur cette question : aujourd'hui le programme FEDER interrégional Loire 2014-2020, qui vient d'être approuvé par la Commission le 12 novembre, ne prévoit pas de financements sur les investissements relatifs aux digues.

INTERVENTION DE M. BARLE

Ça a le mérite d'être clair.

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

Pas de financements sur les investissements relatifs aux digues dans le programme FEDER 2014-2020.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je ne sais pas si c'est également le cas sur le plan Loire. Madame, souhaitez-vous apporter un éclairage ?

INTERVENTION DE MME DUFAY

Cette question a été abordée lors du séminaire organisé effectivement par l'Etablissement public en juillet dernier. Avant de répondre à la question, je pense que cela mérite quand même

beaucoup d'explications préalables. Le financement, c'est une chose mais je pense qu'il faudrait revenir un peu sur l'esprit de la loi MAPTAM et l'esprit du projet de décret.

En fait, tout décret ou toute loi a un fondement et, effectivement, c'est parti du constat qu'un certain nombre de digues n'étaient pas suffisamment entretenues, pas suffisamment sécurisées et, de ce fait, elles devenaient dangereuses. Donc en fait, il fallait s'organiser collectivement pour gérer, entretenir et sécuriser les digues derrière lesquelles on a effectivement énormément d'enjeux et pour lesquels la digue reste la meilleure des solutions, et puis après se demander collectivement s'il faut maintenir des digues partout – c'est vraiment l'esprit de la loi MAPTAM – et donc de s'organiser pour avoir des maîtrises d'ouvrages suffisamment solides financièrement pour pouvoir assurer cet entretien et cette sécurisation des digues.

C'est effectivement le préalable et ce qui semble important. Je peux rappeler que pour l'établissement de l'EPRI au titre de la directive inondation, notamment sur le bassin de la Loire et sur la Loire moyenne, on s'est rendu compte que les mortalités et les dégâts ont surtout été provoqués majoritairement par des ruptures de digues, des brèches, qui sont effectivement très dévastatrices et très conséquentes en matière de dommages sur l'environnement, les biens et les personnes.

Après, je peux répondre effectivement à la question de financement : d'emblée, dans la loi et les dispositifs d'utilisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs, qui financent maintenant largement la politique de prévention des inondations, effectivement il a été prévu qu'on ait des structures porteuses suffisamment solides au plan financier. Ces structures porteuses sont des collectivités locales, effectivement, ou des syndicats de collectivités locales. Donc, de fait, les structures syndicales sont écartées du dispositif. Tout cela pour avoir effectivement une maîtrise d'ouvrage suffisamment étoffée aux plans technique et financier.

Après, pour les financements : tout ce qui est étude pour la sécurisation de ces digues est financé à 50% sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs ; tout ce qui est travaux est financé à 40% ou 25% sous réserves d'avoir au moins un PPRI prescrit, puisque, vous le savez, ce fonds est fait effectivement pour lutter contre les conséquences des inondations mais parallèlement il faut aussi que des dispositions soient prises sur la commune pour qu'on ait au moins des dispositions en matière d'aménagement du territoire et notamment d'occupation des zones inondables, parce que le fonds de prévention des risques naturels majeurs n'est pas extensible et qu'on ne peut pas indemniser ad vitam aeternam sans que, en face, on ait aussi des dispositions qui soient prises localement pour qu'à l'avenir on ait beaucoup moins de dommages et donc de réduire l'exposition des biens et des personnes.

Donc voilà en gros pour le cadrage financier mais ce préalable me semblait très important, Monsieur le Président. En fait, le problème de fond, c'est se poser la question du maintien des digues partout ou non.

Je vous prie de m'excuser, je ne me suis pas présentée : Annie DUFAY, DREAL Centre où j'ai en charge le Département plan Loire.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Madame pour ces précisions utiles. D'autres interventions ?

INTERVENTION DE M. BONJEAN

Si j'ai bien compris, les syndicats gestionnaires de digues sont totalement exclus du dispositif.

INTERVENTION DE MME DUFAY

Syndicats, c'est-à-dire ? Les syndicats de collectivités locales ne sont pas exclus, effectivement, par contre ce qui est exclu, c'est ce qu'on appelle les ASA (Associations Syndicales Autorisées), donc des syndicats de propriétaires, et les ASCO (Associations Syndicales Constituées d'Office). Sur le

bassin de la Loire, on a effectivement des syndicats qui se sont regroupés avec des collectivités locales, notamment en Pays de la Loire, pour créer des structures suffisamment étoffées au plan technique et au plan financier pour pouvoir gérer ces digues.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Une question nouvelle, à laquelle je n'avais pas encore pensé : et les syndicats mixtes qui regroupent des collectivités et des riverains, sont-ils éligibles ?

INTERVENTION DE MME DUFAY

Il faudrait creuser la question. A priori, cela me semble possible puisque, effectivement, les syndicats qui ont été créés en Pays de la Loire – mais là Monsieur LE SCORNET le sait peut-être – il me semble que c'était un regroupement, effectivement, du Conseil Général du Maine-et-Loire avec une association de propriétaires.

INTERVENTION DE M. BONJEAN

Une autre précision : un SICALA peut-il être porteur de genre de chose par rapport à une ASA ?

INTERVENTION DE MME DUFAY

En tant que SICALA – excusez-moi, je ne connais pas bien - est-ce que vous avez des moyens financiers ou pas de tout, et une structure technique derrière ?

INTERVENTION DE M. BONJEAN

Une structure technique, oui, mais pas forcément sur les digues. Il s'agit du Département de la Haute-Loire, donc, on a un SICALA qui regroupe pratiquement toutes les collectivités de la Haute-Loire au niveau de l'entretien des rivières, avec en plus un chantier d'insertion.

INTERVENTION DE MME DUFAY

La question mérite d'être creusée.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Evidemment, le secteur est tellement large qu'il y a des situations très particulières les unes par rapport aux autres et il est donc difficile d'avoir un discours qui permette de donner une réponse à tout le monde au même moment, ce qui est parfois un peu compliqué.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je voudrais simplement revenir sur les appuis techniques pour les gestionnaires de digues. Est-ce que ces appuis techniques vont concerner les études de dangers ?

INTERVENTION DE MME DUFAY

On est intervenus auprès du ministère pour que les collectivités locales – ou les gestionnaires actuels de digues – puissent trouver un financement au niveau national pour la réalisation des études de dangers. Cela n'a pas été si simple mais effectivement on a pu financer des études de dangers sur des digues portées par des collectivités locales. De mémoire, il doit y avoir celle de Saumur. Et puis d'autres aussi, justement, sur un des syndicats sur l'aval du bassin.

Après, soit les structures porteuses ou gestionnaires des digues réalisent elles-mêmes les études de dangers, soit elles les confient à des prestataires, et en général ce sont des bureaux d'études. A titre d'exemple : sur le bassin de la Loire, pour les 530 kms de digues gérées par l'Etat, les 3 digues importantes ont été portées directement par l'Etat et ses Etablissements Publics, avec le réseau technique, et les autres ont été confiées à un certain nombre de bureaux d'études dans le cadre de marchés publics, par le biais d'un accord cadre, et financées par le fonds Barnier.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Je vous propose de procéder au vote sur l'adhésion à l'association France Digues.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

On peut passer au point suivant.

7. Point d'information sur la mise en œuvre des préconisations de l'étude des vals de Loire dans le Cher et la Nièvre, ainsi que sur l'avancement de l'étude des vals du Giennois, intégrant la proposition d'intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Merci. Ce point se répartit en 2 parties.

Mise en œuvre des préconisations de l'étude des vals de Loire dans le département du Cher et de la Nièvre

L'étude a été réalisée entre début 2011 et début 2013 sur les vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, et a permis de mener une réflexion globale et collective destinée à améliorer la situation du territoire vis-à-vis des fortes crues de la Loire. Dans ce cadre, un portefeuille d'actions destinées à réduire les risques liés aux inondations a été élaboré en concertation. La coordination et le suivi de sa mise en œuvre, ainsi que l'animation des acteurs concernés sur ce territoire, sont assurés depuis 2013 par l'Etablissement, dans le cadre de sa mission de réduction du risque inondation en Loire moyenne.

Dans le prolongement de l'étude, un comité de suivi (ex-comité de concertation) animé par l'Etablissement a été mis en place en 2014, afin d'assurer le partage d'information et le suivi de la mise en œuvre des actions identifiées, également d'impulser leur réalisation.

La première réunion de ce comité s'est tenue le 22 octobre dernier à Herry. Elle a permis de faire un point sur l'avancement des 33 actions identifiées. Elle a également été l'occasion de présenter de manière plus approfondie certaines actions phares, telles que l'exercice de gestion de crise de 2013 sur l'ensemble des 2 départements.

Le bilan réalisé montre une évolution significative de la mise en œuvre du programme d'action par rapport à 2013, avec à ce jour 14 actions réalisés, 10 en cours et 9 restant à mettre en œuvre.

Ensuite, un petit focus sur 2 actions réalisées par l'Etablissement :

Parmi ces actions, celle de la « Protection contre les inondations », où il était prévu la réalisation d'une étude visant à mettre en place des mesures de protections amovibles sur 8 secteurs du territoire.

Cette étude de faisabilité a été engagée par l'Etablissement cette année, en interne, dans le cadre d'un stage. Ce travail doit permettre de définir le système de protection le plus approprié et de

présenter une analyse multicritère permettant de juger de l'efficacité et de la pertinence de ces mesures.

Des rencontres individuelles avec les 6 communes concernées sont en cours, afin de présenter les résultats de l'étude et d'engager une réflexion sur l'opportunité de mettre en place ces aménagements.

Deuxième action qui a été mise en œuvre et qui est terminée, celle-ci : « Elaboration d'une cartographie dynamique des résultats de l'étude »

Dans ce panel d'actions, il était prévu la mise en place d'un atlas cartographique interactif et pédagogique destiné à présenter les résultats de l'étude. L'Etablissement a pris en charge la réalisation de cette action cette année, en interne, dans le cadre d'un stage de 6 mois.

L'outil cartographique développé, dont un exemple de visuel est présenté dans la note, a pour objectif de diffuser les données produites par l'étude. Cet outil est disponible sur le site du plan Loire.

Etat d'avancement de l'étude des vals de Loire dans le Giennois et proposition d'intervention de l'AUAO

Cette étude est portée par l'Etablissement public Loire depuis décembre 2013. Elle concerne 12 communes du département du Loiret.

La démarche, dénommée CLEA (Concertation Locale Engagée vers l'Action), se compose de deux phases successives dont la première s'est traduite à son terme par une réunion publique qui s'est tenue le 19 juin dernier à Gien.

La première étape de l'étude, intitulée « Comprendre le risque d'inondation », a permis de dresser le diagnostic du risque d'inondation sur ce territoire et de mettre en exergue les dangers auxquels sont exposés les populations.

La seconde phase de l'étude a pu être lancée dès le mois de juillet de cette année. Intitulée « Agir contre le risque d'inondation », elle consiste en la définition concertée d'un portefeuille d'actions opérationnelles visant à réduire les impacts des inondations futures.

Afin qu'il soit au plus proches des besoins et attentes des acteurs locaux, des entretiens individualisés ont été organisés avec chaque commune entre le 10 septembre et le 1^{er} octobre 2014. Cette initiative a permis d'élaborer une première version du programme d'actions.

Les premiers actes d'interventions ont été présentés au comité de concertation le 31 octobre dernier à Briare.

C'est dans ce contexte que l'Etablissement a proposé à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO) d'apporter son expertise à travers une approche complémentaire sur le thème de la planification et de l'aménagement du territoire prenant en compte la présence du risque d'inondation.

Au-delà du fait que l'agence possède une connaissance poussée du site dont il s'agit et qu'elle a déjà réalisé un travail sur les « *Formes urbaines dans le Loiret : quelle efficacité en matière de développement durable et de résilience à l'inondation ?* », l'AUAO étant l'organisme de référence sur ces questions, il est proposé de déroger à la procédure d'achat public de mise en concurrence et de lui confier la réalisation de l'expertise envisagée, pour un coût total n'excédant pas 15 288 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des élus qui ont été de près ou de loin intéressés par ces initiatives et qui souhaiteraient intervenir en complément de Monsieur PHILIPPE ?

Je retiens l'expertise technique, l'effort de concertation et d'animation qui est un enjeu extrêmement important que vous avez su porter pour avancer concrètement.

S'il n'y a pas d'autres commentaires au-delà de ce qui a pu être dit, je vous propose d'adopter la délibération relative à l'intervention de l'AUAO à ces travaux.

Y a-t-il des observations particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ?

Je vous remercie.

8. Participation au copilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de Loire

INTERVENTION DE M. PHILIPPE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Inondation », une évaluation préliminaire du risque inondation sur le bassin Loire-Bretagne a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 21 décembre 2011. Sur la base de cette analyse, 22 territoires à risque important (TRI) ont été retenus sur ce bassin en 2012.

Parmi ceux-ci, le TRI « Angers - val d'Authion - Saumur » qui inclut plus de 60 communes sur son périmètre à cheval sur 2 départements (Indre-et-Loire et Maine-et-Loire) et 2 régions (Centre et Pays de la Loire), a fait l'objet d'une cartographie du risque d'inondation approuvée en décembre de l'année dernière.

Au cours de cette étape, les services de l'Etat ont fait le choix de diviser le périmètre de ce TRI en 2 secteurs homogènes distincts : celui des « Vals de Maine et Louet » et celui des « Vals d'Authion et de Loire », chacun étant soumis à des aléas hydrauliques de natures différentes.

En 2014 a débuté sur ce TRI une quatrième étape de la mise en œuvre de la Directive « Inondation » qui vise à élaborer les Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) et à mettre en place les gouvernances associées pour ces deux secteurs. Dans ce cadre, les acteurs concernés de ces deux territoires ont été réunis par les services de l'Etat lors de deux conférences des acteurs en juin et juillet derniers afin de présenter notamment des exemples d'actions concrètes pouvant être intégrées aux stratégies locales.

C'est dans ce contexte que les services de l'Etablissement ont été amenés à présenter certaines réalisations présentant un intérêt particulier.

Suite à ces réunions, les acteurs souhaitant s'investir dans la démarche, dont l'Etablissement, ont été invités aux premiers comités de pilotage de ces deux stratégies qui se sont tenus le 24 septembre 2014 pour le val de Maine et le 23 octobre 2014 pour le val d'Authion. Lors de ces réunions a notamment été abordée la question de la gouvernance et du pilotage des stratégies locales, cette dernière devant être partagée entre les services de l'Etat et un acteur du territoire.

Concernant la stratégie locale des vals de la Maine et du Louet, les représentants de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole ont exprimé le souhait que leur collectivité assure le copilotage de cette stratégie.

La gouvernance relative à la stratégie locale des vals d'Authion et de la Loire est apparue plus complexe à mettre en place, l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de

l'Authion, dont le périmètre couvre le territoire concerné et qui envisage d'évoluer vers un syndicat mixte, ne souhaitant pas s'investir actuellement dans le portage de la stratégie locale. Il a donc été proposé que l'Etablissement assure pour le moment le copilotage de cette stratégie locale avec les services de l'Etat, en raison du fait notamment que son périmètre d'intervention couvre le territoire concerné et qu'il porte actuellement une mission d'appui à des collectivités du bassin pour l'élaboration des stratégies locales.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Si vous souhaitez intervenir ou demander des précisions, c'est le moment. Donc, la sollicitation que l'Etablissement puisse intervenir en appui en attente d'un acteur prouve en tous cas la pertinence de notre Etablissement sur le secteur.

Y a-t-il sur cette proposition-là des abstentions ? Des avis contraires ?

Je vous remercie.

On va passer maintenant à Monsieur ROSSIGNOL qui va nous présenter la restitution d'éléments d'information sur les travaux de la plateforme Recherches/Données/Information.

9. Restitution en langue anglaise d'éléments d'information sur les travaux au titre de la plateforme Recherche/Données/Inform@tion du plan Loire III

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Merci.

Comme vous le savez s'est tenu hier à Orléans le Forum « Loire et affluents au cœur de l'Europe des fleuves », avec plus de 180 intervenants et participants à ces travaux d'échanges d'expériences et de transferts de savoir-faire. Sont intervenus en particulier de l'ordre d'une quinzaine de partenaires européens d'une dizaine de pays.

C'est dans ce contexte qu'est envisagée la traduction de certains des supports de communication issus de la plateforme Recherche/Données/Information, éléments dont nous avons besoin dans l'objectif de renforcer la visibilité de ces travaux en Europe et à l'international, ainsi que pour intensifier les contacts avec le monde anglophone dans le domaine de la recherche.

Une prestation serait confiée pour un montant n'excédant pas 7.500 € TTC pour restituer en langue anglaise des éléments d'information sur les travaux de la plateforme Recherche/Données/Information.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Vous avez effectivement rappelé la journée d'hier qui a été, je crois, reconnue comme étant d'excellente qualité.

Je voulais remercier en particulier celles et ceux, et notamment l'EP Loire, qui ont permis le bon déroulement de cette journée. Donc, Monsieur le Directeur, vous pouvez partager avec votre équipe la satisfaction du Président mais aussi de tous les participants qui, évidemment, étaient enchantés de la manière dont cette journée s'est déroulée.

INTERVENTION DE M. GOUTEYRON

Excusez-moi, juste une petite précision pour dire que le FEDER 2014-2020 a un montant plancher de subventions de 5.000 €, donc cette opération risquerait de ne pas être éligible au FEDER 2014-2020 puisque 50% de cette opération ne font que 3.000 et quelque €, 3.750 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de cette précision et merci à vous Monsieur ROSSIGNOL.

S'il n'y a pas d'avis contraires, je vous propose de passer au point suivant.

INTERVENTION DE M. EUDE

Peut-être une précision pour notre collègue de la Région Centre : une action de ce type-là figurerait dans un ensemble regroupant un certain nombre d'initiatives et donc l'opération en tant que telle qui serait présentée pour cofinancement intégrerait différents éléments et permettrait d'écartier cette difficulté.

10. Sécurisation de l'hébergement et de la maintenance du plateau collaboratif d'échange (PCE) du plan Loire III

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Depuis 2008, l'Etablissement assure la mise en place du plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire, www.plan-loire.fr, avec le soutien financier de l'Europe (FEDER à hauteur de 50%), de l'Agence de l'eau et de l'Etat. C'est un outil qui est dédié à la collaboration entre acteurs ainsi qu'au partage d'information et de ressources au sein du plan Loire.

A titre d'information sur la présentation et les résultats de ce projet, sont produits dans la note et en annexes des graphiques illustrant la progression du nombre cumulé de visites et de téléchargements sur le PCE, avec le dépassement dès mars 2012 des objectifs en termes de visites et de téléchargements ; et puis une note de synthèse de juin 2014 sur l'évolution du PCE.

Le marché lancé en 2009 pour la mise en place de ce plateau collaboratif d'échange arrive à échéance le 22 décembre 2014, après prolongation d'un an de la durée initiale pour permettre la poursuite de cette action tout en intégrant l'hypothèse d'une année 2014 « de transition » pour ce qui concerne les contractualisation/programmation à l'horizon 2020.

Dans l'attente de décisions sur les éventuelles suites du projet PCE dans le cadre d'un plan Loire IV et afin de ne pas interrompre le service, il est proposé de recourir à une prestation a minima, permettant d'assurer l'hébergement et la pérennité des noms de domaine, ainsi qu'une tierce maintenance applicative. Aucune évolution technique n'est cependant prévue dans ce cadre. Cette prestation aurait une durée de 12 mois.

En complément, il est envisagé que, dans la continuité des années précédentes, l'administration du PCE soit assurée par un agent de l'EP Loire, pour une partie de son temps.

La prestation envisagée pour cette action serait de 1 an et pourrait intervenir pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Donc un dispositif qui évidemment protège l'essentiel, en tous cas qui nous permettrait de conserver le contenu très pertinent de ce qui existe sur le PCE.

Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

11. Renouveau de l'adhésion de l'Etablissement à ENVIROPEA

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

L'Etablissement a adhéré à ENVIROPEA en 2013. Le recours à cet organisme s'est avéré opportun compte tenu du fait :

- qu'il assure une veille permanente sur l'actualité européenne dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable ;
- favorise l'information et la communication sur les politiques et les projets européens ;
- prépare, développe et s'implique dans de nouvelles initiatives en France et dans l'Union européenne.

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2014-2015, pour un montant de 300 €.

Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

12. Attribution de subventions « Patrimoine »

4 propositions sont faites. La première que nous avons reçue émane de SOS Loire vivante pour son projet « *Rivières d'images et Fleuves de mots* » qui est un programme d'éducation à l'environnement mené depuis plus de seize ans sur le bassin de la Loire, avec le soutien notamment de l'Etablissement public Loire.

Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes.

Pour cette 18^{ème} édition, le thème retenu est : *Nager dans la rivière de mes rêves*.

Pour information, l'Etablissement apporte un concours financier à cette opération pour un montant équivalent depuis 2008 et la subvention demandée s'élève à 11.300 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. C'est le prix du rêve, c'est ça ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Voilà.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pour l'Etablissement en tous cas !

Je vous propose qu'on défile l'ensemble des dossiers et ensuite on procédera au vote.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

La deuxième demande est celle de la ville d'Orléans pour la participation au Festival de Loire 2015.

Cette manifestation sera organisée une nouvelle fois, du 23 au 27 septembre 2015. Pour mémoire, la première édition de ce festival s'est tenue en 2003 et lors de l'édition de 2013, pas moins de 650.000 visiteurs ont été accueillis. Il s'agit du plus grand rassemblement européen de la marine fluviale sur 2 kms de quais à Orléans.

Il est à noter que les locaux de l'Etablissement public Loire, situés sur le quai du Fort Alleaume se retrouveront de fait au cœur de cette importante manifestation.

La ville d'Orléans sollicite une subvention de 5.000 € pour l'organisation de ce festival 2015.

La troisième demande émane de l'Association PERCURIFF pour l'organisation du Festival de musique en plein air « Zikolac 2015 » au mois de juillet 2015, une manifestation qui permet de valoriser le lac de Villerest, son barrage et son fleuve. Ce festival promeut des groupes locaux et amateurs. La demande de subvention à l'Etablissement est de 2.375 €.

Ensuite, l'Association Le Chaudron, qui organise le festival Festi'vapeur 2015. C'est une manifestation qui est organisée à Digoin pour la 6^{ème} édition de ce festival de la Vapeur qui aura lieu les 27 et 28 juin 2015. Cette manifestation organisée en bord de Loire et de canal permettra au public de redécouvrir d'anciennes embarcations fonctionnant à la vapeur. La demande de subvention à l'Etablissement est de 2.000 €.

Enfin, une demande du SICALA du Loir-et-Cher pour l'installation d'un repère de crue. Le SICALA 41 a sollicité l'Etablissement pour le financement d'un poteau en bois sur lequel sera fixée une échelle de crue sur la commune de Candé-sur-Beuvron. Le repère de crue, l'échelle et le panneau d'information seront ensuite installés dans le cadre de l'opération réalisée par l'EP Loire. Le coût d'achat de ce poteau en chêne est de 367,20 € TTC.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions sur l'une ou l'autre des propositions qui vous sont faites.

Je vous propose si vous êtes tous d'accord un vote collectif sur l'ensemble de ces délibérations. Je vous propose donc d'approuver l'ensemble de ces soutiens aux 5 propositions qui vous sont faites.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

On passe maintenant aux attributions de subventions « Classe Loire ».

13. Attribution de subventions « Classes Loire »

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Depuis la dernière réunion de décision de l'Etablissement, 6 demandes de subvention nous sont parvenues, pour 6 classes Loire, sollicitant une subvention pour un montant entre 324 € et 500 € par classe Loire, pour un montant total de 2.681,30 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. C'est ce que l'on voit habituellement et qui ne devrait pas soulever de questions particulières.

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? sur l'ensemble de ces soutiens.

Il n'y en a pas. Je vous remercie.

14. Premier bilan financier de l'acquisition des locaux de l'Etablissement

On passe maintenant à un point qu'il me paraît important de vous présenter.

Monsieur EUDE, si vous voulez bien faire le point sur ce dossier.

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

Dans une logique d'optimisation des ressources de l'Etablissement – également de contribution à la valorisation d'un élément du patrimoine historique de la ville d'Orléans – le Comité Syndical de mars 2012 a approuvé l'acquisition de locaux pour l'Etablissement au 2 Quai du Fort Alleaume à Orléans.

Cela fait maintenant un an que l'Etablissement est installé dans ces nouveaux locaux. C'est dans ce contexte que s'inscrit la présentation d'un premier bilan financier de cette opération.

La projection annuelle des coûts établie pour le présent rapport intègre les postes de dépenses suivants : taxe foncière, contrats d'assurance, charges de copropriété, entretien des locaux, maintenance ascenseur, eau, électricité, téléphone, Internet, affranchissement du courrier, maintenance des copieurs. Elle s'appuie sur les paiements déjà réalisés, auxquels s'ajoutent une projection pour le dernier trimestre 2014 ainsi qu'une estimation pour les charges de copropriété (la première Assemblée Générale n'aura lieu qu'en début d'année 2015).

Il en ressort une économie de l'ordre de 39% sur le premier exercice.

Par ailleurs, le comparatif financier avec la solution locative préexistante fait apparaître un gain sur 20 ans de plusieurs centaines de milliers d'euros, avec par surcroît un immobilier valorisé à plus de 2,3 M€ à cette même échéance.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci d'évoquer un dossier qui parfois fait fantasmer. Donc il est important, me semble-t-il, d'avoir une opération de transparence sur le coût de ces locaux. Peut-être souhaitez-vous poser d'autres questions à Monsieur le Directeur qui vous préciserait, au-delà de ce qui a été présenté, d'autres points en particulier ? Je ne sais pas si vous avez des remarques particulières sur cette opération ?

INTERVENTION DE M. LEROUX

Jean-Paul LEROUX, vice-président du SICALA 37.

Juste une interrogation : j'ai du mal à comprendre que le coût de possession d'une partie de ce superbe bâtiment puisse être inférieur à un coût de location où les charges principales d'infrastructure relèvent du propriétaire. C'est juste une question très innocente que je préfère poser maintenant.

INTERVENTION DE M. EUDE

La réponse est simple : il suffit de comparer les chiffres. Entre le montant des loyers et charges payés sur le site du BRGM et les coûts encourus ici.

INTERVENTION DE M. LEROUX

Je veux bien vous croire sur parole mais bon voilà...

INTERVENTION DE M. EUDE

Les éléments sont disponibles dans la note produite pour cette réunion.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Monsieur le Directeur, pouvez-vous rappeler le coût de location du BRGM ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Il est indiqué dans le dossier de séance que l'Etablissement était locataire du BRGM pour un prix total annuel, loyer et charges comprises, de l'ordre de 190 000€.

INTERVENTION DE M. LEROUX

Merci.

INTERVENTION DE M. BARLE

C'était en effet très cher, Monsieur le Directeur. J'espère pour eux qu'ils vont retrouver un locataire.

INTERVENTION DE M. EUDE

Comme il s'agissait d'un bâtiment préfabriqué, de type « Pailleron », ce n'est pas évident qu'il puisse être facilement réutilisé.

INTERVENTION DE M. BARLE

En plus ! Oh là là !

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. N'hésitez pas à diffuser cette information auprès de vos collègues parce que je sais qu'il y a parfois beaucoup de choses qui sont dites sur ces locaux de l'Etablissement. Je pense qu'il était important qu'on puisse faire le point puisqu'il y avait parfois des mauvais esprits.

INTERVENTION DE M. BARLE

Je voulais simplement ajouter que l'acquisition de ces bâtiments, on en parle depuis au moins deux décennies à l'Etablissement public Loire, mais on attendait d'avoir un bâtiment emblématique situé en bord de Loire. Ce n'était pas évident. D'un point de vue patrimoine et d'un point de vue géographique, c'est je crois une opération réussie. Maintenant, Monsieur le Directeur nous prouve que financièrement ce n'est pas mal, du moins que c'est mieux que ce qu'on a connu – puisque le BRGM nous exploitait – c'était un loyer d'usure, vous voyez.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Ils ne sont pas là donc on peut...

INTERVENTION DE M. BARLE

S'ils étaient là, je le leur dirais pareil !

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

D'accord !

INTERVENTION DE M. EUDE

Il est à souligner que nous avons fait évidemment un diagnostic de vulnérabilité de l'équipement, même si nous sommes au premier et au deuxième étage, et que les plus hautes eaux connues arrivent en fait au niveau du perron au rez-de-chaussée. De plus, des solutions permettant de fonctionner en période de crise ont été prévues, par exemple pour les installations électriques, avec une prise de relais des systèmes situés à l'arrière du bâtiment qui sont hors zone inondable. Compte tenu de la localisation, on s'est assuré de ne pas se retrouver dans l'incapacité de fonctionner en période d'inondation.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces précisions.

15. Affectation de crédits de report.

INTERVENTION DE M. EUDE

Oui Monsieur le Président.

Conformément aux délibérations du Comité Syndical sur le principe d'affectation de crédits de report Chambonchard, Basse Loire et Le Veudre, il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondant aux demandes présentées par le Département d'Indre-et-Loire et le Département du Loir-et-Cher pour le financement de l'étude de restauration de la continuité sur l'axe Cher.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des votes contraires ? S'il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

16. Décision modificative n°3 pour l'exercice 2014

INTERVENTION DE M. EUDE

Le projet de décision modificative n° 3 pour l'année 2014 a pour principal objectif d'intégrer les derniers ajustements de crédits nécessaires.

Bien entendu, il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

Prévention et réduction du risque inondation

Abstraction faite de l'inscription de 175.000 € dans le cadre du mandat confié à l'Etablissement par la Région Centre, pour le programme de restauration du lit et de renforcement des levées en région Centre, il s'agit pour l'essentiel de l'ajustement des crédits.

Stimulation de la Recherche/Données/Information, volet aménagement et gestion des eaux et fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il s'agit uniquement de l'ajustement de crédits.

Avec pour conséquence, pour le budget principal, une diminution d'un montant de 472.000 € qui fait l'objet de la délibération proposée pour adoption.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci.

Y a-t-il des observations ? Des abstentions ? Des votes contraires ? S'il n'y en a pas, la délibération est adoptée.

17. Compte-rendu de la réunion de la commission des usagers du soutien des étiages du 3 novembre 2014

La réunion de la Commission des usagers du soutien des étiages apporté par les ouvrages de Naussac et de Villerest s'est déroulée le 3 novembre 2014 à Orléans. Le compte-rendu de cette réunion est produit au dossier de séance. Il est proposé au Comité Syndical d'en prendre connaissance.

INTERVENTION DE M. EUDE

A titre d'information complémentaire, Monsieur le Président, on peut indiquer que la Commission des usagers suit avec beaucoup d'attention le mécanisme de constitution de provisions pour gros travaux pour ces ouvrages. Elle a accepté le principe, à chaque fois qu'il se dégageait une marge de manœuvre financière au titre de la redevance soutien d'étiage, de la mobiliser en provision pour des gros travaux. L'objectif est fixé à 4% de la valeur des ouvrages. Aujourd'hui, le montant total de la provision se situe à 2,25%.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. On passe ensuite à un sujet évidemment extrêmement important qui concerne l'approbation des budgets.

18. Approbation des budgets principal et annexe 2015

INTERVENTION DE M. EUDE

Le projet de budget 2015, sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la 7^{ème} année consécutive, s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical du 15 octobre dernier. On relèvera en particulier une réduction entre 2008 et 2015 des contributions à hauteur de 14%.

Les quatre principaux objectifs poursuivis sont :

- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- de contribuer à la mise en œuvre d'un nouveau plan Loire, ou à tout le moins du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020 ;
- d'adapter le fonctionnement de l'Etablissement aux modalités d'action découlant de la future organisation territoriale ;
- de ne pas devoir procéder en 2015 à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres ou de la redevance pour soutien étiage, du fait de la réduction de certains co-financements.

Pour ce qui est des modalités pratiques, l'utilisation des crédits de reports ne pouvant être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé comme les années précédentes de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget 2015 en décembre 2015 avec une présentation de propositions budgétaires consolidées mais s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux

- appelés pour les dépenses prévisionnelles déjà identifiées pour 2015 ;
- complété par le vote, au premier trimestre 2015, du compte administratif 2014 et du budget supplémentaire 2015, qui intégreront cette année encore les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - le rattachement des charges et produits en fonctionnement ;
 - la constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement ;
 - la constatation du résultat de l'exercice 2014.

Les propositions budgétaires 2015 sont donc présentées dans leur globalité, mais seules les dépenses inscrites à ce stade constituent le projet de budget 2015 tel que figurant dans la maquette budgétaire.

Par ailleurs, les principes retenus pour la construction de ce projet de budget 2015 restent les suivants :

- les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres ;
- les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- et dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

En résumé, les contributions 2015 qu'il est proposé d'appeler respectent les objectifs fixés lors du débat d'orientations budgétaires, avec un montant total de contributions de l'ordre de 2.922.650 €, en légère baisse par rapport au niveau de celui de 2014.

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budget 2015 s'articule autour des principaux domaines d'intervention de l'Etablissement :

1. Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

Les propositions budgétaires pour 2015 s'inscrivent dans le prolongement des décisions de 2014 et dans le droit fil des orientations de la commission des usagers du 3 novembre 2014. Il s'agit notamment de l'inscription des crédits de paiement pour les marchés d'exploitation (880.000 €), les taxes foncières (580.000 €) et la convention avec la DREAL (440.000 €), ainsi que ceux pour les travaux de reprise de la vanne de fond sur le barrage de Villerest (700.000 €) et ceux prévus dans les prévisions pluriannuelles d'investissement pour le barrage et l'usine de Naussac, notamment de la tranche conditionnelle du contrôle commande (200.000 €).

En tous les cas, le niveau des contributions et le montant de la redevance restent identiques à ceux de l'exercice 2014.

2. Prévention et réduction du risque inondation

Il est proposé en 2015 d'articuler les interventions de l'Etablissement au titre de la prévention et réduction du risque inondation une fois encore autour d'actions de bassin d'une part, en étroite correspondance avec les 3 axes prioritaires identifiés dans le projet de plan Loire IV, et d'autre part d'actions territorialisées, en réponse à des problématiques spécifiques identifiées par les collectivités plus particulièrement concernées.

3. Stimulation de la Recherche/Données/Informations, intégrant le volet Valorisation du patrimoine

Il est proposé de poursuivre en 2015 les actions dans le domaine de la recherche appliquée aux besoins des gestionnaires, ainsi que celles en faveur de la valorisation du patrimoine du bassin de la Loire et ses affluents. Il est à noter que la prévision d'inscription de plus de 100.000 € de dépenses, non pas au BP mais au BS 2015, s'inscrit dans une démarche prudentielle par rapport

aux perspectives de mobilisation de cofinancements du programme opérationnel interrégional 2014-2020.

4. Aménagement et gestion des eaux

Les actions de l'Etablissement dans le domaine de l'aménagement et la gestion des eaux traduisent notamment sa volonté de participer à l'atteinte de l'objectif de bon état écologique des eaux. Cela se manifeste à travers l'élaboration de 4 SAGE et la mise en œuvre de 4 autres. S'ajoutent à cela des interventions au titre de la continuité écologique et de la restauration des milieux naturels, notamment sur l'axe Cher.

5. Fonctionnement administratif de l'Etablissement

Le budget prévoit une diminution des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel, et identifie distinctement le poste de dépenses liées précisément aux locaux de l'Etablissement.

6. Patrimoine foncier

S'agissant des sites du Veudre, de Serre de la Fare et de Chambonchard, il est à noter que les dépenses inscrites au budget primitif ne permettent que pour partie seulement de faire face aux charges obligatoires, notamment assurantielles liées au foncier.

L'application de l'ensemble de ces dispositions induit à proposer au Comité Syndical 4 délibérations :

- approbation du budget primitif de l'exercice 2015 – budget principal ;
- approbation du budget primitif de l'exercice 2015 – budget annexe ;
- contributions des collectivités membres 2015 – budget principal et annexe ;
- détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2015.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur le Directeur de cette présentation rapide des grands éléments de ce budget qui, comme cela a été rappelé, est conforme au débat d'orientations budgétaires, autour évidemment des interventions classiques de l'Etablissement, que vous connaissez parfaitement ; et puis aussi un budget qui évidemment tient compte de l'environnement en étant, et vous l'avez rappelé, empreint de prudence, compte tenu des nombreuses inconnues qui finalement nous cernent. Vous évoquiez le rôle effectif de l'Etablissement dans le cadre du prochain plan Loire, qui n'est encore pas tout à fait bien perçu. On voit bien aussi – cela a été évoqué tout à l'heure – l'impact de la réforme territoriale qui évidemment pourrait nous affecter. Et puis aussi le contexte un peu général autour des finances publiques qui, comme vous l'avez constaté dans vos budgets, ne sont pas en voie d'augmentation, bien au contraire.

Il y a beaucoup de raison pour que l'on soit extrêmement prudent dans les annonces de ce budget et la raison pour laquelle le parti pris est avant tout celui de la prudence autour des interventions classiques et aujourd'hui bien maîtrisées par l'Etablissement.

Je ne sais pas si vous souhaitez compléter ce qui vient d'être dit, en rappelant évidemment qu'il n'y aura pas de contributions supplémentaires demandées à nos membres.

Des remarques particulières ? Il n'y en a pas ? Je vous propose donc d'approuver ce budget.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie de votre confiance.

19. Délégation au Président pour les marchés publics

INTERVENTION DE M. EUDE

Avec une délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2009 qui donnait délégation au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres concernant :

- des travaux jusqu'à un montant de 1.000.000 € hors taxes ;
- des fournitures et services jusqu'à un montant de 300.000 € hors taxes.

Ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat supérieure à 10%.

Il est simplement proposé au Comité Syndical de renouveler cette délégation au Président, dans les mêmes conditions que celle de 2009.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci Monsieur le Directeur. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

20. Programme d'action et plan de financement 2015 des SAGE portés par l'Etablissement

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

A la demande des commissions locales de l'eau (CLE) concernées, l'Etablissement devrait assurer en 2015 le rôle de structure porteuse de 8 SAGE : 4 en phase d'élaboration (Loir, Cher amont, Allier aval et Cher aval) et 4 en phase de mise en œuvre (Val Dhuy Loiret, Sioule, Yèvre-Auron et Loire en Rhône-Alpes).

Les éléments qui vous sont présentés sont un état d'avancement de chaque procédure ainsi qu'une description des programmes d'action 2015, pour lesquels des demandes de subventions seront faites auprès des partenaires concernés : Agence de l'eau, Europe, collectivités.

Il est à noter que ces éléments ont été présentés lors de la 4^{ème} conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement et de ses délégués dans les CLE, organisée le 9 octobre dernier dans les locaux de l'Etablissement.

SAGE Val d'Huy Loiret

Etat d'avancement

L'année 2014 a été consacrée à la réalisation de deux études relatives aux zones humides et plans d'eau et aux pollutions diffuses. Ces prestations ont conduit à la définition de programmes d'actions qui seront intégrés au futur contrat territorial.

L'inventaire des espèces invasives présentes sur le territoire a été reconduit suite à l'état des lieux initial réalisé en 2013 et des actions de communication ont été menées :

- un tableau de bord 2013 basé sur des indicateurs de suivi et de réalisation permettant aux différents acteurs d'avoir une vision globale et claire des actions engagées et des efforts à fournir pour atteindre le bon état des masses d'eau ;
- un guide de bonnes pratiques à l'attention des riverains afin qu'ils puissent également participer à la préservation des rivières et des milieux aquatiques associés.

Les réflexions se sont poursuivies pour la mise en place d'un futur contrat territorial, outil contractuel et opérationnel permettant la mise en œuvre des actions du SAGE.

Programme d'actions 2015

L'année 2015 sera tout d'abord consacrée à la finalisation du nouveau contrat territorial multithématiques, milieux aquatiques et pollutions diffuses.

La seconde action consistera à mettre à jour le tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE avec les données relatives à l'année 2014.

La CLE envisage également de renforcer la communication en 2015.

Le budget prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 71.138 €, pour des actions d'animation et de communication.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des demandes d'informations complémentaires par rapport à ce qui a été présenté et que vous avez dans le rapport ?

S'il n'y en a pas, je vous demande d'approuver ce programme d'actions et ce plan de financement. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Sioule

Le programme d'actions 2015 prévoit, en collaboration avec le SAGE Allier aval, le lancement d'un programme de recherche sur la Chaîne des Puys et l'accompagnement d'un animateur « zones humides », recruté par le Syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles, dans la définition des zones humides prioritaires, d'intérêt environnemental particulier et stratégiques pour la gestion de l'eau.

Deux études seront lancées. La première portera sur la délimitation des têtes de bassin versant et la seconde consistera à dresser un bilan des pratiques d'utilisation des pesticides en milieu non agricole.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015, qui concerne l'animation, la communication et les études, s'élève à 128.500 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Yèvre-Auron

En 2015, outre la réalisation des inventaires des zones humides prioritaires, il est prévu d'engager une nouvelle prestation visant à étudier, dans le cadre de la gestion volumétrique mise en place depuis 2007, les possibilités de développement du stockage hivernal de la ressource en eau sur ce périmètre sujet à des déficits quantitatifs estivaux.

Des actions de communication sont également prévues et notamment la réalisation d'un guide « compatibilité entre le SAGE et les documents d'urbanisme » à destination des élus.

Le montant de ces actions prévisionnelles en 2015 s'élève à 185.000 € environ, répartis en animation, communication et études également.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Loire en Rhône-Alpes

2015 sera la première année de portage du SAGE, en application de la convention de coopération renforcée qui devrait être signée entre le Département de la Loire et l'Etablissement.

Sont proposés et budgétés les crédits nécessaires au financement de l'animation de la procédure, à la mise en œuvre d'actions de communication portant sur l'objet, le contenu et la mise en œuvre du SAGE ainsi qu'au lancement d'un projet de recherche sur les sédiments présents dans les retenues de Grangent et Villerest.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 122.944 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ?

INTERVENTION DE M. BARNIER

Une réflexion, simplement : une étude de 95.000 € pour savoir les sédiments présents à Grangent... Moi je vous le dis pour beaucoup moins que ça ! C'est affreusement cher pour savoir qu'il y a beaucoup de charbon dans le barrage de Grangent parce qu'on l'avait le charbon avec les rivières et à la confluence de l'Ondaine et du Furan, il y a beaucoup de charbon. Voilà. Et bien on le saura, pour 95.000 €.

INTERVENTION DE M. EUDE

On peut simplement indiquer que les propositions qui sont faites là, à l'Etablissement, s'inscrivent en conformité avec le programme de travail qui a été concerté dans le cadre de la CLE et donc traduisent le consensus qui s'y est dégagé. Il est bien évident que quand les projets coûtent moins cher, on ne va pas faire en sorte de les payer plus cher que ce qui est nécessaire. Les chiffrages sont ceux qui ressortent des travaux de la CLE et donc de l'estimation de l'ensemble des membres qui participent à ces décisions-là. Ce à quoi on peut s'astreindre c'est de faire en sorte que, en réalisation, cela soit le moins cher possible. Par contre, l'Etablissement ne peut pas prendre les décisions de la CLE à sa place.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. C'est vrai qu'on est toujours un peu surpris du coût des études mais bon.

Votre vote, Monsieur ? Abstention ? Contre ? Pour ? Pour, d'accord.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Loir

En 2015, la CLE renouvelée se réunira au cours du premier trimestre afin de procéder aux derniers arbitrages eu égard aux avis reçus lors de la consultation et de l'enquête publique qui se sont tenues en 2014. Le projet sera ensuite soumis à l'autorité administrative en vue de la signature de l'arrêté préfectoral d'approbation. Donc on est en phase d'approbation de cette procédure SAGE.

Le programme d'intervention de la CLE prévoit une première programmation sur 3 ans avec une possibilité d'ajustements pour les 3 dernières années du 1^{er} cycle de mise en œuvre qui durera 6 ans.

Le montant prévisionnel pour la programmation 2015 s'élève à 164.978 €, avec 100.000 € d'études pour le lancement d'études sur les volets « gestion quantitative » et « gouvernance ».

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des remarques particulières ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Cher amont

Une enquête publique est en cours en ce moment (décembre 2014 à janvier 2015).

Le programme d'actions 2015 va être consacré à la finalisation du projet de SAGE afin de le soumettre à la signature de l'autorité administrative.

En parallèle de cette dernière phase d'élaboration, des actions d'information et de sensibilisation vont être menées à destination des élus afin de faire émerger et structurer la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du périmètre.

Le montant prévisionnel du programme d'actions 2015 s'élève à 98.589 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Des abstentions ? Des avis contraires ? Cette délibération est adoptée.

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Allier aval

Ce SAGE est également en phase d'adoption.

L'année 2015 sera consacrée principalement à la finalisation du projet de SAGE avec le lancement de l'enquête publique en vue d'une approbation du SAGE par la CLE en juin et la signature de l'arrêté interpréfectoral à l'automne 2015.

De plus, en collaboration avec le SAGE Sioule, il sera procédé au lancement d'un programme de recherche sur la Chaîne des Puys.

Des actions de communication seront menées également.

Le montant prévisionnel pour le programme d'actions 2015 s'élève à 212.229 €

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Pas d'avis contraire ?

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Cher aval

L'année 2015 sera consacrée à la rédaction du projet de SAGE – cette procédure est moins avancée que les autres de ce point de vue-là – et du rapport d'évaluation environnementale, documents qui pourraient être soumis à la consultation des assemblées en fin d'année 2015.

Le montant prévisionnel, un peu moins élevé effectivement, s'élève à 67.438 €.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ? Des abstentions ? Des avis contraires ?

Cette délibération est adoptée.

21. Portage par l'Etablissement du SAGE Haut Allier en phase de mise en œuvre

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Depuis 2007, le SMAT du Haut Allier assure le rôle de structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE du Haut Allier en cours de finalisation et dont la mise en œuvre pourrait débuter début 2016.

Par courrier à l'Etablissement en date du 24 octobre 2014, le Président de la CLE indique que cette dernière a délibéré, à l'unanimité, pour solliciter l'EP Loire pour assurer le portage de la mise en œuvre de ce SAGE.

Dans une logique de continuité d'action, en lien notamment avec les interventions de l'Etablissement sur le site de Naussac et son accord de mars dernier pour le portage du SAGE Allier aval en phase de mise en œuvre, il est proposé de donner un accord de principe favorable au portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut Allier par l'Etablissement, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Oui, je vous en prie Monsieur.

INTERVENTION DE M. BONJEAN

Est-ce que l'animatrice sera maintenue sur le site ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Cela dépendra d'elle, parce que nous avons déjà eu un cas de figure dans le cadre du portage d'un SAGE où il avait été organisé le transfert de l'animatrice et puis finalement elle est partie sur un autre territoire. Il y a une continuité à partir du moment où il y a une activité et il n'y a aucune raison de modifier cela, sachant qu'en plus les locaux hébergeant la mission resteront bien entendu dans le Haut Allier.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

22. Portage par l'Etablissement du contrat territorial Val d'Allier en phase de mise en œuvre

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

En juillet 2014, la Région Auvergne a initié, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, une démarche préalable à la signature d'un contrat territorial sur l'axe alluvial de la rivière Allier entre Vieille-Brioude et Nevers.

Par courrier en date du 25 novembre 2014, le Président de la Région Auvergne a sollicité un positionnement de l'Etablissement public Loire quant au portage de l'animation et de la coordination de ce contrat.

Dans une logique également de continuité d'action, en lien notamment avec le SAGE Allier aval pour lequel l'Etablissement a accepté de poursuivre son rôle de structure porteuse en phase de mise en œuvre, il est proposé de donner un accord de principe favorable au portage du contrat territorial Val Allier, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Sur cet avis favorable de principe, avez-vous des choses particulières à demander ? S'il n'y a pas d'intervention, je vous demande d'approuver la délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

23. Etat d'avancement de l'étude sur la restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire et accord de principe pour le portage d'une étude de restauration de la continuité écologique sur l'axe Cher dans les départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Axe Loir dans le département du Maine-et-Loire

C'est un point d'information pour indiquer qu'en application de la délibération de l'Etablissement de février 2014, le marché correspondant d'étude a été notifié le 24 novembre dernier. Préalablement, le Conseil Général et l'Etablissement avaient organisé le 13 octobre, à Briollay, une réunion d'information dans le but de présenter la démarche aux propriétaires d'ouvrages, élus locaux et acteurs du monde de l'eau. Les premières observations de terrain ont débuté en ce début décembre.

Axe Cher dans le département d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher

Par courriers respectifs en date du 31 octobre et du 14 novembre dernier, qui sont reproduits dans le dossier, les Présidents des Conseils généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher ont sollicité l'Etablissement pour assurer le portage d'une étude visant à fournir aux futurs maîtres d'ouvrages des travaux les différents scénarios d'aménagements et/ou de gestion des ouvrages hydrauliques situés sur l'axe Cher dans ces 2 départements, permettant de concilier les usages, le développement économique de la vallée et la restauration de la continuité écologique.

Sur la base de ces deux courriers, une première proposition de contenu de l'étude a été adressée pour avis aux services des Départements ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Comme suite à un courrier de la Région Centre, il est demandé d'apporter la précision suivante à la note : par courrier en date du 5 décembre 2014, la Région Centre a réaffirmé son souhait que cette étude permette une approche globale et opérationnelle à l'échelle du Cher aval et aboutisse

à l'élaboration d'un contrat de bassin intégrant l'analyse de l'aménagement de chaque ouvrage hydraulique.

Le montant prévisionnel de cette action, incluant le coût de l'étude précitée et celui de la mobilisation d'un agent chargé d'assurer son pilotage pour une partie de son temps à hauteur de 0,3 ETP est estimé à 155.000 €.

Il est proposé au Comité Syndical de donner un accord de principe à ces sollicitations, sous réserve de la finalisation des modalités techniques et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Concernant ce dernier point et au-delà de la perspective de financement de l'Agence de l'eau, voire de la Région Centre, il est d'ores et déjà précisé dans les courriers précités que le financement d'une partie des dépenses pourra être assuré via des reliquats de crédits des Départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Le projet de délibération qui vous a été transmis doit être complété suite à la précision apportée par la Région Centre et que j'ai indiquée en lisant la note.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des remarques particulières sur ce projet de délibération ?

INTERVENTION DE M. KERBRIAND-POSTIC

Monsieur le Président, permettez-moi quelques mots sur ce dossier. Il y a quelques années, en 2009 ou 2010, j'étais venu dans cette enceinte (je suis Conseiller général du Département d'Indre-et-Loire) pour justement essayer de voir comment on pourrait travailler sur les ouvrages du Cher, sur la continuité écologique du Cher, etc.

A cette époque, il nous avait été indiqué qu'au vu d'un projet global qui pourrait être présenté, on pourrait avancer dans ce dossier. Alors, compte tenu des potentialités importantes de la vallée du Cher, que ce soit sur le plan environnemental, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan touristique, il nous est apparu qu'il était urgent de mettre en place un projet justement qu'on a appelé « Projet de développement et d'aménagement de la vallée du Cher ».

Mais, les frontières départementales n'étant pas forcément les frontières qui vont pour tout ce qui concerne nos sujets, il nous est très rapidement apparu qu'il était nécessaire de travailler avec les départements voisins et notamment bien sûr le Département du Loir-et-Cher puisque la prévision de l'étude portait depuis la confluence jusqu'à Vierzon.

Des rencontres ont donc eu lieu entre les Présidents des deux départements – Présidente, à l'époque, puisque c'était Marisol Touraine qui présidait le Département d'Indre-et-Loire, et Maurice Leroy pour le Loir-et-Cher – et on s'était mis rapidement d'accord sur l'opportunité d'une telle étude.

Je ne vais pas reprendre tout l'historique, ce serait trop long, mais nous arrivons maintenant au bout de cette étude – que je n'aime pas trop appeler étude, d'ailleurs, puisque son nom est « projet » exactement sur le document. Il faut souligner que le travail a été réalisé entre deux départements qui ne sont pas forcément de la même majorité politique, c'est quand même à souligner aussi, ce qui montre bien aussi que ce qui est intéressant c'est le territoire, c'est le travail qui peut y être fait et ce que l'on peut apporter à nos concitoyens dans tous ces domaines-là, compte tenu que le canton que je représente, mais aussi d'autres cantons sur le Département du Loir-et-Cher sont sur le plan de l'emploi relativement sinistrés.

D'autre part, le succès de « La Loire à vélo » a apporté aussi un regain d'activité grâce aux efforts de la Région Centre et des Départements, et la mise en œuvre future du « Cher à vélo », qui est

une continuité déjà puisque actuellement se termine l'antenne de la Loire à vélo Amboise-Chenonceau. Ensuite « Le Cher à vélo » viendra se raccorder à tout cela, en 2015-2016.

Tout cela est soulevé dans cette étude.

Ce que je voulais simplement dire, c'est que cela a été fait bien entendu dans le cadre d'une grande concertation, à travers un comité de pilotage qui comprenait des représentants des départements qui avaient sollicité ce travail, de la Région, des services de l'Etat et un deuxième comité, appelé « Comité des acteurs locaux », qui rassemblait les associations diverses et variées qui œuvraient – et qui œuvrent toujours, d'ailleurs – dans ce domaine-là sur la vallée du Cher. Mais il fallait surtout essayer de rapprocher les points de vue puisqu'ils étaient, pour certaines choses, assez éloignés.

C'est le travail que nous nous sommes attelés à faire et qui a donc abouti tout à fait dernièrement puisque ce projet d'aménagement de la vallée du Cher a été présenté le 17 novembre, en présence notamment de Monsieur le vice-Président de la Région, ce qui a fait que les Présidents des deux Départements ont présenté ce projet qui pour moi est un démarrage, pas un aboutissement. C'est l'aboutissement d'un travail bien sûr important et qui a demandé beaucoup de concertation, puisque cela a duré pratiquement 2 ans, mais qui est maintenant un point de départ justement. Il reste beaucoup de choses à faire et notamment les engagements qui sont pris auprès des services de l'Etat, d'une part, mais qui sont aussi repris dans ce document, c'est justement de permettre la continuité écologique de la rivière Cher et, pour cela, des passes à poissons doivent être construites sur un certain nombre de sites.

C'est pour cela que nos deux départements ont écrit pour proposer à l'Etablissement public Loire le portage d'une étude sur la restauration de la continuité écologique de la rivière, de façon à ce qu'on puisse tenir nos engagements, bien sûr, puisqu'ils sont écrits.

Alors après, bien entendu, avec les communautés de communes et les acteurs de territoire, on verra comment il est prévu de maintenir le comité de pilotage tel qu'il était, de façon à pouvoir continuer à travailler avec les communautés de communes et tous ceux qui auront à travailler bien sûr sur ce sujet dans l'intérêt général.

Voilà ce que je voulais dire, pour ne pas être trop long, et je reste à votre disposition pour des questions complémentaires, bien entendu. Et je remercie tous ceux qui ont pu participer à ces travaux aussi qui nous ont aidés dans leur aboutissement mais aussi le démarrage et c'est maintenant que les choses vont être les plus importantes. Faire des projets dans des dossiers, c'est toujours, bien sûr difficile quelquefois mais important, mais c'est aussi leur réalisation qui est nécessaire. Je remercie aussi Monsieur l'adjoint au maire de Tours qui a participé assez souvent à nos comités de pilotage et qui connaît bien aussi le problème.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de ces paroles pleines de conviction et qui démontrent en tous cas l'attachement qui est le vôtre à faire aboutir ce projet.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

INTERVENTION DE M. DEGUET

Vous savez que la question du Cher canalisé est sur la table depuis, disons, une bonne vingtaine d'années, avec un certain nombre d'études qui sont sorties mais toutes achoppaient sur un véritable problème :

Un projet de navigation continue sur cette rivière était évidemment antinomique avec des objectifs de continuité écologique et il était donc difficile d'avancer tant qu'on avait ce verrou qui bloquait tout. L'immense mérite de l'étude qui a été initiée par les deux Conseils Généraux a été, d'une part d'élargir le champ de la question du développement touristique à des tourisms qui ne soient pas

strictement fluviaux et donc d'ouvrir une piste de développement nouvelle et qui permet de sortir par le haut et, d'autre part, de faire effectivement de façon assez considérable converger les points de vue sur l'idée que la continuité écologique devait être respectée et que, par conséquent, pour dire les choses très rapidement, le nombre d'ouvrages de franchissement devait être forcément limité. En effet, tout le monde sait ici qu'un ouvrage de franchissement a un certain taux de réussite mais que, quand on enchaîne plusieurs taux de réussite, ce sont les taux d'échecs qui s'accumulent. Et donc, in fine, trop de franchissements font qu'il n'y a plus de franchissements.

A partir du moment où on n'est plus sûr de la navigation continue, la question est effectivement ouverte. Dans cette perspective-là, le point de vue de la Région – et c'est celui-là que nous avons écrit – est qu'il est absolument nécessaire de faire l'étude qu'ont demandé les deux Conseils Généraux mais ce que nous souhaitons, pour ne pas perdre de temps, est qu'ils soient d'entrée de jeu dans une espèce de droit commun qui est le droit commun de toutes les préparations à des contrats d'aménagement du même type que celui que porte l'Etablissement sur l'Allier, par exemple, ou celui qu'il va vraisemblablement porter sur la Sioule, et que donc on ne crée pas une étape supplémentaire mais qu'on batte le fer tant qu'il est chaud.

Honnêtement, il y a une configuration qui est assez particulière et qui tient au fait que, d'une part, les points de vue se sont rapprochés, mais vraiment de façon assez considérable, et d'autre part, vraisemblablement, sur les questions de développement alternatif par « Le Cher à vélo », un certain nombre de financements ont été plus ou moins sécurisés, ce qui fait que la perspective devient crédible et n'est pas forcément renvoyée aux calendes.

Il nous semble qu'il faut absolument utiliser cette situation et que, donc, il est probablement temps, du point de vue de l'hydraulique, de revenir à une espèce de fonctionnement classique, normal, qui serait la préparation d'un contrat – et donc c'est cela que nous souhaitons voir figurer dans l'étude – ce qui aura l'avantage de rentrer en plus dans le droit commun par rapport à l'Agence, également par rapport aux interventions de la Région. Et je vous confirme que la Région souhaite absolument participer et que donc par rapport au terme « voir » qui était dans le rapport, nous n'avons pas de doute sur le fait que nous souhaitons intervenir sur cette question et le piloter, et qu'on arrive assez vite à une DIG et à une signature de contrat. Il nous semble qu'il faut avancer.

Juste un point supplémentaire :

Nous, du point de vue de la Région, nous voyons plutôt d'un bon œil le fait que l'Etablissement, après avoir porté des SAGE, soit également en situation au moins de préparer les contrats de rivières qui viennent après – c'est le cas sur le Loiret, c'est le cas sur deux ou trois autres SAGE qui sont ici –, et nous souhaitons que le travail qui a été fait sur le SAGE Cher aval par l'Etablissement ait cette continuation sur le portage au moins de l'étude qui permettra d'aller jusqu'au contrat. Et donc c'est cela notre suggestion : il s'agit d'appuyer la demande des deux départements mais de l'insérer dans un cadre un petit peu plus large et qui devrait permettre de mettre tous les financeurs autour de la table d'entrée de jeu. Et je vais redire ici encore une fois à quel point nous, à la Région, nous tenons beaucoup à ce que le Conseil Général participe à ces contrats. Je vais en profiter, parce que c'est Alain, pour dire que je n'ai aucun doute sur le fait que le Département d'Indre-et-Loire finance effectivement tous les contrats de rivières à hauteur relativement élevée et que je me félicite que le Département du Loir-et-Cher mette d'une certaine manière le doigt dans la machine en financement sur celui-ci et en espérant qu'il généralisera cette attitude sur l'ensemble de tous les contrats du Département.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il d'autres prises de parole ? S'il n'y en a pas, je vous demande d'approuver cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

24. Point d'information sur les échanges relatifs au portage du SAGE estuaire et du SAGE Authion

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

SAGE Estuaire de la Loire

Au regard de législation en vigueur, il a été considéré que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Loire Estuaire ne pouvait assurer le portage du SAGE Estuaire de la Loire.

Dans ce contexte, pour le compte de la Commission Locale de l'Eau présidée par M. COUTURIER, le GIP Loire Estuaire assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude dont l'objet est double :

- déterminer les modalités organisationnelles par sous-bassin versant en précisant notamment le rôle et les missions des différentes parties prenantes ;
- identifier et/ou créer une structure porteuse du SAGE intégrant la mission d'animation et de suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques.

Ces travaux sont en cours et, parmi les 2 hypothèses envisagées, figure celle d'un recours à l'EP Loire pour le portage du SAGE en phase de mise en œuvre.

SAGE Authion

Actuellement en phase d'élaboration, cette procédure est portée par l'entente interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion.

Cette dernière ne souhaite pas poursuivre sa mission en phase de mise en œuvre du SAGE. Une étude de gouvernance a donc été engagée dans le but d'apporter, avant la validation du projet par la CLE prévue fin 2014, des éléments d'analyse liée au portage de cette procédure par :

- un syndicat mixte nouvellement créé, compétent sur l'intégralité du périmètre du SAGE ;
- l'Etablissement public Loire.

Les premiers éléments sur cette étude-là ont été présentés également aux représentants des groupements de collectivités concernées et des services de l'Etat.

C'est ce qui figure également en annexe dans le dossier de séance.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci pour ces deux points d'information, donc à suivre.

25. Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site du Veudre et de Serre de la Fare

INTERVENTION DE M. EUDE

Il est rappelé que depuis plusieurs années déjà, l'Etablissement a passé avec chacune de ces deux communes une convention de participation financière aux travaux qu'elles effectuent sur les bâtis mis à leur disposition, dans la limite de 20 000 €/an financé à 50 %. Les deux dernières conventions prendront fin le 1^{er} juillet 2015, avec une date limite de présentation des dépenses de travaux réalisés par la commune jusqu'au 31 décembre 2014.

Il est simplement proposé de renouveler, une fois encore, pour 2015, les conventions de participation financière passées avec ces deux communes, selon les mêmes principes que précédemment, étant entendu qu'il s'agit aujourd'hui de la moins mauvaise des situations, compte tenu de l'évolution de ce site.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Y a-t-il des remarques particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

26. Gestion du personnel

INTERVENTION DE M. EUDE

Merci Monsieur le Président.

A titre indicatif et introductif, il est signalé que l'année 2014 aura vu 8 départs pour fin de mission ou non renouvellement de contrat à l'Etablissement public Loire, d'où un effectif sur les postes permanents au 31 décembre 2014 de 42 agents titulaires, dont 25 femmes et 17 hommes, et une moyenne d'âge de 35 ans. Ceci pour expliquer l'enthousiasme constant dont font preuve les équipes.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé un certain nombre de décisions relatives au personnel :

Accroissement temporaire d'activités

Le Comité Syndical du 4 juin 2014 a autorisé, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, le recrutement à temps complet du 6 mai au 31 décembre 2014, d'un agent en charge de l'action « Loire moyenne ». Afin de ne pas bloquer la poursuite de cette action, il est proposé de prolonger, au titre toujours de l'accroissement temporaire d'activités, le contrat de la chargée de mission jusqu'au 5 mai 2015.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Tableau des effectifs de l'Etablissement

La seconde proposition concerne une substitution d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de seconde classe

Au titre de la promotion interne, l'adjoint administratif principal de seconde classe qui occupe actuellement un poste de référent comptable et de chargé de la paie des agents de l'Etablissement au sein du service finances/comptabilité a été inscrit sur liste d'aptitude de rédacteur.

Afin de prendre en compte de nouvelles missions attribuées à cet agent en 2015 il est proposé au Comité Syndical de substituer au tableau des effectifs son poste d'adjoint administratif principal de seconde classe par un poste de rédacteur territorial et de stagiairiser cet agent sur celui-ci à compter du 1^{er} février 2015, à sa demande.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Prolongation d'un contrat

Une délibération de 2013 a autorisé la prolongation du contrat d'ingénieur du chargé de mission du SAGE du Loir pour une durée de dix-neuf mois, correspondant à la période d'approbation du SAGE et de début de sa mise en œuvre.

Le Comité Syndical ayant donné un accord de principe pour assurer le portage de cette mise en œuvre, il est proposé d'autoriser à compter du 31 janvier 2015 la prolongation du contrat d'ingénieur de cet agent pour une durée de un an et 8 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Transformation d'un contrat

Le Comité Syndical a donné un accord de principe pour assurer le portage de la mise en œuvre du SAGE Allier aval. Le contrat d'ingénieur de la chargée de mission de ce SAGE arrivant à échéance le 31 mars 2015, il est proposé d'autoriser la prolongation de la mission de cet agent à compter du 1^{er} avril 2015.

Toutefois, à cette date, cet agent aura atteint une durée maximale de contrat de catégorie A de 6 ans.

De ce fait, en application de la loi relative à la transposition des directives européennes au sein de la Fonction Publique et notamment son article 15 permettant aux collectivités territoriales qui le souhaitent de maintenir dans leurs fonctions, par le biais de contrat à durée indéterminée, des agents non titulaires lorsqu'ils justifient de 6 ans de services, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, à compter du 1^{er} avril 2015, la création d'un poste permanent d'ingénieur territorial au tableau des effectifs afin de permettre sur basculement sur un contrat à durée indéterminée de cet agent.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. EUDE

Mise en œuvre de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif de résorption de l'emploi précaire, permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par voies de sélections professionnelles, de concours réservés et de recrutements réservés sans concours.

Dans ce cadre, les collectivités ont dû recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

En juin 2014, le Comité Syndical a approuvé l'adaptation de l'organigramme des services de l'Etablissement, avec notamment la proposition de transformation, à partir de 2015, en service du pôle existant « aménagement et gestion des eaux ».

Au regard de cette évolution, il est possible d'envisager que l'ingénieur contractuel en contrat à durée indéterminée, qui occupe depuis 2009 le poste de responsable du pôle aménagement et gestion des eaux et qui répond également aux critères d'éligibilité, puisse bénéficier du dispositif à l'accès à l'emploi titulaire.

Dans ce cadre, il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver la modification correspondante du programme pluriannuel qui a reçu un avis favorable du Comité Technique du Loiret du 26 mai 2014, ainsi que la convention qui confiera au Centre de Gestion du Loiret l'organisation de la sélection professionnelle pour l'agent concerné.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Y a-t-il des observations particulières ? Des abstentions ? Des avis contraires ? Je vous remercie.

27. Point d'information sur la demande de retrait de l'Etablissement du Département du Loiret

On passe maintenant à un point d'information sur un courrier que nous avons reçu il y a maintenant quelques semaines du Président du Conseil Général du Loiret sollicitant son retrait de l'Etablissement, ce qui nous a d'ailleurs valu de lui écrire à notre tour pour solliciter un entretien qu'on devrait organiser assez vite.

On voulait vous faire part de ces échanges de courriers et donc de la demande de retrait de l'Etablissement du Département du Loiret qui n'est pas évidemment sans nous inquiéter.

INTERVENTION DE M. MALBO

Gérard MALBO, Conseiller Général du canton de Jargeau dans le Loiret.

Juste un petit mot pour dissiper les malentendus : si le Conseil Général du Loiret et son Président, Eric DOLIGÉ, ont formulé le vœu sur le principe d'un retrait, ce n'est pas parce qu'il y a des animosités envers l'Etablissement public Loire, bien au contraire, c'est en raison d'une loi de janvier 2014 – la loi MAPTAM – qui va confier donc la compétence obligatoire concernant tout ce qui est inondation au seul bloc communal, si j'ai bien compris le texte, alors qu'avant existait une compétence facultative partagée par plusieurs collectivités. Donc ça a fâché un petit peu le Président qui, chacun sait, a été Président de l'EP Loire pendant 10 ans et qui a toujours su se tenir à la hauteur des aides financières du Loiret, à une belle hauteur puisque je crois que le Département du Loiret est le 3^{ème} financeur de l'EP Loire. Ce qu'il a voulu dire à travers ce message, c'est qu'il considère que le fait d'avoir une compétence obligatoire sur une seule structure est peut-être défavorable à l'entretien et à la mission de l'EP Loire. Voilà ce que je pouvais vous dire.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci de nous rassurer quelque peu, même si on est tous un peu suspendus à la manière dont les décrets d'application de la loi GEMAPI vont finalement aboutir et puis aussi suspendus au projet de loi dite NOTRe qui doit clarifier les compétences des uns et des autres, avec évidemment cette interrogation qui porte sur la clause de compétence générale, élément qui pourrait quelque peu modifier les règles, en tous cas les usages, en la matière et en particulier impacter l'Etablissement. Compte tenu de leur implication au sein de l'EP Loire, si les Départements et les Régions ne peuvent plus intervenir dans le domaine de l'eau, cela nous amènera évidemment à nous poser quelques questions.

C'est aussi la raison pour laquelle, en tous cas sur la GEMAPI, nous avons souhaité avec l'Etat organiser assez vite une réunion d'information qui devra essayer d'apporter un éclairage sur l'état d'avancement notamment de la manière dont cette loi dite GEMAPI s'appliquera véritablement sur le territoire.

Je ne sais pas si cela appelle de votre part d'autres commentaires, d'autres réactions. Evidemment, là on est sur du « lourd » mais avec évidemment beaucoup de points de suspension étant donné qu'on n'a pas encore le résultat du Parlement qui écrit en ce moment la loi NOTRe et le contenu de textes d'application de la loi MAPTAM qui sont à l'examen dans les différentes administrations.

INTERVENTION DE M. DEGUET

Je vais commencer, mais c'est l'intervention de notre collègue qui m'y amène, par vous demander s'il vous plaît de ne pas mettre les Comités Syndicaux de l'Etablissement en même temps que les Comités de bassins parce qu'on est un certain nombre ici à être membres des deux. Stéphanie et moi, on a fait le choix d'être d'abord au Comité de bassin et de venir après. Notre collègue a raté son élection triomphale à la Commission Loire moyenne puisqu'il n'était pas là ! C'est donc un vrai problème et donc je souhaite qu'on y fasse attention ultérieurement.

S'agissant du Loiret, je pense que c'est rassurant que la question ait une signification de cet ordre-là. Cela permet en tous cas d'avoir manifestement sécurisé le budget 2015 sans craindre qu'il y ait de problème de versement sur celui-là et, bien entendu, on entre dans une période relativement complexe et durant laquelle il y a des choses qui bougeront de toute façon. Mais en tous cas, il est important de savoir qu'on réfléchira aux modifications dans une certaine sérénité.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Sur le calendrier : c'est un sujet difficile car d'autres collègues, justement pour des raisons de commodité, souhaitent que le Comité de bassin soit en même temps que le Comité Syndical.

INTERVENTION DE M. EUDE

En effet, les délégués qui viennent de loin préfèrent quant à eux grouper les réunions.

INTERVENTION DE M. DEGUET

J'entends bien mais les Comités de bassin jusque-là étaient expédiés en une matinée. Ensuite on mangeait et on était libre l'après-midi. Or il se trouve que c'est le troisième Comité de bassin qui a un peu tendance à se prolonger après le repas – oui, ça doit être parce que j'y suis, ça dure deux fois plus longtemps, tu as raison !, mais malheureusement pour mon ego, il n'y a pas que ça.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Oui, Monsieur BARLE.

INTERVENTION DE M. BARLE

Merci Président. Je ne pouvais rester muet. J'ai bien connu Monsieur DOLIGÉ pendant les dix années durant lesquelles il a présidé cette assemblée et il sait pourquoi il l'a présidée. Moi aussi. J'ai apprécié d'ailleurs sa présidence et j'ai été surpris quand j'ai lu sa demande de retrait de l'Etablissement public Loire. Je comprendrai effectivement sa démarche si l'Etablissement devait dans son objet être amputé de la lutte contre les inondations. Je me demande bien ce que l'on viendrait encore faire ici puisque c'était le premier objet des statuts et je vous y renvoie. Je les connais bien pour les avoir lus, relus et encore relus depuis 25 ans. C'est vrai qu'on aura tous cette question à se poser. Cela ne me surprend pas que Monsieur DOLIGÉ se la soit posée en outsider.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Il nous reste à traiter une question diverse.

Par ailleurs, je rappelle à ceux qui sont là que se tient ensuite la Commission d'appels d'offres, dans ces mêmes locaux.

28. Questions diverses

INTERVENTION DE M. ROSSIGNOL

Portage par l'Etablissement du volet « pollutions diffuses » du contrat territorial Val Dhuy Loiret

Depuis avril 2012, l'Etablissement assure le portage de la mise en œuvre du SAGE Val Dhuy Loiret approuvé en décembre 2011.

Dans ce cadre, l'Etablissement a, pour le compte de la CLE, assuré la maîtrise d'ouvrage de plusieurs études dont celle relative aux pollutions diffuses dans le but de définir un programme d'actions constituant un des volets du futur contrat territorial Val Dhuy Loiret.

Lors de la dernière réunion de bureau de la CLE, organisée le 25 novembre dernier, il a été retenu le scénario visant à solliciter l'Etablissement pour assurer :

- l'animation générale du volet « pollutions diffuses » auprès des collectivités, des particuliers et des entreprises ;
- un suivi de la qualité des eaux superficielles.

Ce scénario a été validé par la CLE lors de sa réunion du 9 décembre. Nous avons donc reçu un courrier dans le même temps.

Cette mission pourrait être confiée à l'animatrice du SAGE Val Dhuy Loiret dans des conditions restant à préciser.

Il est proposé au Comité Syndical de donner son accord de principe sur cette demande.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci. Est-ce que cette question diverse amène chez vous quelques commentaires ?

Monsieur le Directeur.

INTERVENTION DE M. EUDE

Je souhaite simplement indiquer que la rapidité avec laquelle ce dossier est introduit tient à la célérité de la Présidente de la CLE du SAGE Loiret. Si le courrier n'a pas pu être joint c'est parce que la réunion de la CLE date d'hier, de même que le courrier correspondant. Mais, compte tenu du fait que les prochaines réunions du Bureau n'interviendraient pas avant février 2015, il a été proposé de solliciter le Comité Syndical pour que la décision puisse être prise dans les meilleurs délais.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Avez-vous des remarques autres que celle qui vient d'être faite ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des avis contraires ? Cette délibération est adoptée.

INTERVENTION DE M. BONJEAN

Tout à l'heure on a adopté le portage du contrat territorial Val d'Allier par l'Etablissement public Loire : quelle pourra être l'implication du SICALA Haute-Loire dans sa partie justement au niveau du Département ?

INTERVENTION DE M. EUDE

Ce que je peux vous dire c'est que la plus grande partie des actions seront conduites par les acteurs qui sont déjà impliqués dans le dispositif. Et, par principe, il n'y a aucune raison d'aller substituer des acteurs qui font déjà correctement leur travail par d'autres qui peut-être le feront moins bien et qui coûteront plus cher.

On devrait rester dans la logique partenariale qui a conduit à la construction du projet de contrat, à l'initiative de la Région Auvergne, et qui devrait rester celle de mise en œuvre du contrat.

INTERVENTION DE M. LE SCORNET

Merci en tous cas. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. A l'année prochaine.